

VILLE D'ANTONY

Conseil Municipal du 6 février 2025

La séance est ouverte à 20h10 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la Ville d'Antony.

M. le Maire : Nous allons commencer et je demande à Bruno Foyer de faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel des membres présents par M. Bruno Foyer)

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. HUBERT à M. SENANT, Mme BERTHIER à M. AIT-OUARAZ

Mme LEON à M. REYNIER, Mme LEMMET à M. FOYER

Mme EL MEZOUED à Mme RAFIK, Mme GODEFROY à M. DECROP

M. HOBEIKA à Mme SALL, M. BESSENAY à M. SOUCHAUD

Conseiller absent : M. PARISIS

M. le Maire : Nous accueillons ce soir deux nouveaux conseillers, l'un est absent mais l'autre est là : Madame Anne Rambaut qui remplace Madame Isabelle Rémy-Largeau, pour le groupe Antony Terre Citoyenne,

bienvenue Madame Rambaut ; nous accueillons aussi Gilles Bessenay qui lui n'est pas là mais qui remplace Nadia Desbois dans le groupe Antony en Mouvement. Donc bienvenue au conseil pour les nouveaux arrivés.

Monsieur Mauger, vous avez la parole.

M. MAUGER : Je vous remercie Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. En ouverture de cette séance, je souhaite dire quelques mots concernant Madame Isabelle Rémy-Largeau qui a pris la décision de quitter son mandat d'élue pour des raisons personnelles. Elle a mené avec conviction son engagement au service de notre Ville et pour son action sociale depuis les rangs de l'opposition. La première délibération de ce soir illustre d'ailleurs parfaitement son souci constant de la solidarité ; dès les jours qui ont suivi le cyclone Chido, elle a œuvré pour que la Ville verse une subvention exceptionnelle en soutien aux habitants de Mayotte. Nous la remercions pour son engagement.

M. le Maire : Merci M. Mauger.

- Approbation du compte rendu de la séance du 12 décembre 2024.

M. le Maire : Y a-t-il des demandes de modifications ?

Il n'y en a pas, donc je considère **qu'il est validé**.

- Liste des décisions prises pendant l'intersession.

M. le Maire : Y a-t-il des questions auxquelles il n'a pas été répondu en commissions ? Monsieur Mauger d'abord, Monsieur Souchaud ensuite.

M. MAUGER : Sur les décisions 4, 5 et 6, il s'agit de conventions d'occupation de la Maison Médicale de la rue de l'Abbaye. Nous avons eu l'objet de ces conventions et on observe qu'elles ne contiennent aucun engagement de la part des médecins à exercer en secteur 1. Et j'ai encore vérifié aujourd'hui que l'un des trois médecins en libéral qui exercent dans cette maison de santé est en secteur 2 avec des honoraires libres. C'est à la fois présent sur le site Améli et sur le site Doctolib, et ceux qui viennent compléter la Maison avec le dispositif SOS-Médecins 92 sont en secteur 1 mais avec droit permanent à dépassement. Donc ce que l'on observe, c'est que malgré ce qui nous a été dit jusque-là, il n'y a pas d'engagement de la part des médecins à exercer en secteur 1 et sans dépassement.

M. le Maire : Le règlement, c'est néanmoins cela.

M. MAUGER : Est-ce que vous pourrez nous transmettre ce règlement ?

M. le Maire : Oui, bien sûr.

M. VOULDOUKIS : Pour équiper notre maison de santé, on a un médecin qui est arrivé en janvier, un autre arrivera en mars.

M. le Maire : Autre intervention ? Monsieur Souchaud.

M. SOUCHAUD : Sur exactement la même délibération, j'ai une question assez similaire. Juste pour compléter, où en est-on sur le

remplissage de cette maison médicale par rapport aux cabinets disponibles ?

M. VOULDOUKIS : La Maison fonctionne actuellement. Les six cabinets seront remplis au mois de mars. Vingt médecins SOS 92 sont là, avec beaucoup de visites aussi à domicile, donc vraiment ce centre est très utile. L'objectif, c'est d'arriver à faire des soins non programmés. On est capable à Antony aujourd'hui d'intervenir sur des soins non programmés, tout ceci en accord avec la Maison des Gardes de l'hôpital privé ; donc avec les urgences, plus le complément de notre Maison de Santé qui donne amplement satisfaction, je pense que l'on pourra répondre d'une manière vraiment très pragmatique d'ici peu, surtout pour ceux que l'on appelle les « patients orphelins », c'est-à-dire qui recherchent des médecins traitants sur la ville d'Antony. Considérant que cette Maison n'aura pas que des Antoniens bien entendu, il y aura aussi d'autres consultations qui viendront de l'extérieur. On est très vigilants et cette maison-là est partie pour être très fonctionnelle dans l'avenir.

M. MAUGER : Et pour compléter sur le sujet, dans Vivre à Antony vous avez annoncé la Maison de Santé pluridisciplinaire du centre du Noyer Doré, avec un numéro de téléphone qui reste désespérément sans réponse... Il ne répond pas.

M. le Maire : Vous avez essayé ?

M. MAUGER : Oui bien sûr. Alors à quelle date ça ouvre ? Si vous l'avez annoncé dans le bulletin municipal de ce mois de février, j'imagine que l'ouverture est imminente.

M. le Maire : Oui, elle est imminente.

M. MAUGER : En mars ? En avril ? Qu'est-ce qu'on appelle « imminente » ?

M. VOULDOUKIS : Cette maison pluridisciplinaire va être fonctionnelle d'ici peu, il commence à y avoir des praticiens intéressés, des dentistes notamment qui sont présents. Je pense que d'ici peu elle sera efficace.

M. le Maire : On me dit au 1er mars, donc d'ici quelques semaines.

M. MAUGER : Alors je rappellerai.

M. le Maire : Vous pourrez appeler et peut-être on vous répondra. Vous savez, comme Gaston « il y a le téléphone qui sonne mais il y a jamais personne qui répond ! »

Il n'y a pas d'autres questions ? Si, Monsieur Doyen.

M. DOYEN : Sur la délibération numéro 30 qui concerne l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'école Anatole France, un montant de 240.000 € est rajouté, je voudrais savoir si c'est le montant définitif et si sur les autres projets reportés il y aura des avenants du même montant à peu près ?

M. le Maire : Alors des avenants, oui, il y en aura, je vais essayer de retrouver les chiffres... il y a environ 600.000 € pour l'ensemble des trois, dont à peu près 200.000 € de moyenne pour les frais de suspension, pendant deux ans...

M. DOYEN : Ce n'est donc qu'une suspension, vous gardez le même bureau d'études, enfin le groupement d'architectes, etc. ?

M. le Maire : Oui, ce sont des frais qui viennent en plus.

M. DOYEN : Oui, ce n'est donc qu'une suspension, vous ne souhaitez pas arrêter le marché ?

M. le Maire : Non, nous avons suspendu les trois marchés ; alors je vais vous dire : il y a 240.000 € pour le groupe scolaire Anatole France, 180.000 € pour la médiathèque Jean Zay, et 200.000 pour le nouveau Malraux. Cela fait 620.000 €.

M. DOYEN : Vous n'avez pas étudié la question de résilier ces marchés et d'en passer un autre plus tard ?

M. le Maire : Non. Le travail a été fait, il est bon, simplement il faut juste trouver les ressources pour les payer, et nous espérons que dans deux ans on les aura, mais le travail des architectes est fait. Il est prêt à démarrer. On est prêts à lancer les marchés dès qu'on aura les moyens de le faire. **M. DOYEN** : J'ai une autre question : c'est sur les délibérations 34 à 36, les ouvertures de lignes de financement pour les investissements. On a voté l'adhésion à la nouvelle banque au dernier conseil et vous avez

dit tout de suite avoir fait une convention avec eux, je voulais savoir si vous avez déjà utilisé ces lignes, ou pas encore ?

M. le Maire : Pas encore. On va emprunter peu dans l'immédiat, le moins possible.

M. DOYEN : Est-ce qu'on peut connaître le montant que vous avez déjà utilisé sur ces lignes ?

M. le Maire : On n'a encore rien utilisé et on a 30 millions au total de tirage possible.

M. DOYEN : On a 30 millions au total, mais vous savez à peu près le tirage que vous allez utiliser sur ces 30 millions ?

M. le Maire : Non, on n'a pas encore utilisé, et même sur les 10 millions de la Banque Postale, on n'a pas encore utilisé non plus.

M. DOYEN : Donc c'est zéro ?

M. le Maire : C'est zéro pour le moment. Mais rassurez-vous, cela arrivera.

M. DOYEN : Je ne suis pas inquiet. Merci.

M. MONGARDIEN : Je voudrais connaître quels sont les surcoûts de maîtrise d'œuvre.

M. le Maire : Maîtrise d'œuvre, non, c'est terminé. Ce qu'on a retardé, c'est le choix des entreprises, c'est la réalisation des travaux de construction. Les coûts ont beaucoup monté au cours des dernières

années, mais maintenant ils baissent un peu. Pas d'autres questions ? Eh bien nous passons maintenant aux DIA.

- Déclaration d'intention d'aliéner.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Non. Vivement que la crise finisse, que l'on puisse encore parler des DIA parce que là, actuellement c'est un peu triste !

- Question écrite de Monsieur Mauger au nom du groupe Antony Terre Citoyenne.

M. le Maire : Je lis la question :

« Monsieur le Maire, notre groupe municipal Antony Terre citoyenne souhaite vous interroger sur le Schéma Directeur Énergie de la ville et le plan d'action mis en place pour atteindre les objectifs du Décret Tertiaire.

Le Décret Tertiaire du 23 juillet 2019 se traduit principalement pour la ville d'Antony en deux obligations. La première obligation est de déclarer les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m², en indiquant leur consommation énergétique annuelle. La mairie, les groupes scolaires, les gymnases, les médiathèques, le cinéma sont concernés. La seconde obligation consiste à réduire ces consommations de 40 % d'ici 2030, puis 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050, par rapport à l'année 2010.

En 2020, la ville a établi son Schéma Directeur Énergie (SDE), en s'appuyant sur les Diagnostics de performance énergétique et sur le

Potentiel solaire de ses bâtiments. Ce SDE consiste aussi en un plan d'action pluriannuel. Ce SDE portant sur 54 bâtiments a été validé en 2021.

Cependant vous avez toujours refusé de nous communiquer ce Schéma Directeur Énergie. Le Maire-adjoint en charge de la transition écologique confessait lui-même en 2023 devant ce même conseil ne pas être en possession du SDE et nous promettait que les services étaient en train de rassembler les documents et qu'il ne voyait pas pourquoi ils ne nous seraient pas transmis.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous communiquer les documents qui constituent le Schéma Directeur Énergie de la ville ?

En 2022, dans le cadre du plan d'action du SDE, vous annoncez un Marché Global de Performance Énergétique de rénovation des écoles. L'année suivante, vous nous indiquez, et je cite vos mots Monsieur le Maire : « Si nous avons choisi effectivement le marché public de performance énergétique, c'est aussi parce que nos services techniques n'ont pas les moyens de faire autrement.

Ils n'ont pas les moyens de faire un tel investissement suivi autrement parce qu'ils manquent d'ingénieurs. »

Le rapport Développement Durable annonçait alors la rénovation énergétique de 54 bâtiments municipaux et l'installation de panneaux solaires sur 15 sites. Et vos orientations budgétaires affichaient des objectifs qui pouvaient sembler fantaisistes, atteignant pour certains

groupes scolaires plus de 90 % de réduction des consommations énergétiques.

Il y a quelques jours, vous nous avez annoncé l'abandon de ce Marché en raison des difficultés financières de la ville.

Comment l'abandon de ce Marché se traduit-il sur le plan d'action du SDE ?

Quatre ans après la validation du SDE, pouvez-vous nous transmettre un point d'étape de la réalisation du plan d'action 2020-2030 ?

Pouvez-vous aussi nous communiquer les déclarations de consommation annuelle par bâtiment, effectuées dans la plateforme OPERAT, portant sur l'année de référence et les années 2021 à 2023 ou 2024, selon les données disponibles ?

Par ailleurs, si la décarbonation va globalement dans le même sens que la réduction de consommation énergétique demandée par le décret tertiaire, elle nécessite souvent des investissements supplémentaires et complémentaires.

Pouvez-vous ainsi nous communiquer le détail du plan de transition 2030, et le plan d'action correspondant pour atteindre l'objectif de -27 % de réduction des émissions, en particulier pour le secteur Bâtiments-Patrimoine où semble devoir porter l'essentiel de vos efforts ?

En vous remerciant par avance de vos réponses, le groupe municipal Antony Terre citoyenne vous adresse, Monsieur le Maire, l'expression de ses salutations citoyennes.

David Mauger, pour le groupe. »

Je vous donne ma réponse : Vous avez demandé, en clair, où nous en sommes de l'application d'un décret pris par le gouvernement en 2019, exigeant que tous les immeubles tertiaires voient leur consommation d'énergie réduite de 40% d'ici 2030, de 50% d'ici 2040, et de 60% d'ici 2050.

Un décret qui, comme d'habitude, fixait des objectifs ambitieux sans prévoir les moyens et les financements à mettre en œuvre et, encore plus ce que cela allait coûter pour les finances publiques. Une évaluation récente a chiffré le coût pour les seuls équipements publics à 500 milliards d'euros. Pour les bâtiments privés, il est clair que leur isolation ne pourra se faire qu'avec une forte aide des finances publiques, difficilement envisageable dans les circonstances actuelles.

La ville d'Antony a pris ce décret au sérieux.

Depuis 2021, elle a entrepris de mettre en œuvre une politique de maîtrise de l'énergie en y consacrant chaque année une part significative de son budget d'investissement. Pour cadrer les choix budgétaires, les services techniques ont élaboré un document de travail, le Schéma

Directeur de l'Energie, qui va au-delà du décret tertiaire en prenant également en compte l'éclairage public et les mobilités.

Ce document de travail, de toute évidence, n'engage pas la ville et n'est donc pas communicable. Ce qui engage la ville, c'est le budget annuel qui est voté par le Conseil Municipal.

Pour accélérer les efforts de maîtrise de l'énergie, nous avons envisagé en 2021 de recourir à un outil utilisé par l'Etat et les départements, le marché global de performance, qui aurait engagé la ville sur un programme d'investissement à long terme. Mais sur un programme qui s'est avéré trop rigide dans la situation financière qui est aujourd'hui celle des collectivités locales. Si nous avions engagé ce marché, nous serions aujourd'hui obligés d'investir 6 millions d'euros par an dans la transition écologique alors que les difficultés que nous rencontrons et les perspectives d'économies imposées par l'Etat nous l'interdiraient.

Nous avons donc renoncé à utiliser cet outil et nous passerons des marchés classiques.

Vous nous interrogez ensuite sur l'évolution de notre plan d'action. Il est clair que le rythme de nos investissements dans la transition écologique va ralentir. Dès cette année, il descend de 5,4 millions d'euros en 2024 à 4 millions d'euros, et nous espérons pouvoir le maintenir à ce niveau jusqu'en 2030. Nous maintenons notre programme d'investissement dans l'énergie photovoltaïque, dans la gestion technique

centralisée de l'énergie, et dans l'isolation thermique des bâtiments. Nous allons achever le programme d'installation de leds dans toutes les voies de la commune, y compris les voies départementales. Nous allons continuer la transformation des cours d'écoles en cours oasis, la plantation d'arbres d'alignement, l'aménagement d'espaces verts et l'usage de revêtements clairs.

Malgré le ralentissement de notre programme, nous devrions atteindre en 2030 les objectifs fixés par le décret tertiaire (40% de moins qu'en 2010 d'énergie consommée dans les bâtiments à usage de bureaux). Car nous avons pris pas mal d'avance entre 2010 et 2020.

Je ne suis pas certain que beaucoup de collectivités auront atteint à cette date ce niveau de réduction de leur consommation d'énergie en 2030, quand je vais à des réunions d'autres collectivités locales, on en parle très peu. Dans les budgets que je vois et j'en vois pas mal en ce moment, on ne parle pas souvent de réduction de consommation d'énergie.

J'en profite aussi, M. Mauger, pour répondre à une autre de vos questions : vous avez posé une question écrite mais vous aviez aussi posé une autre question par lettre il y a quelques jours. C'est la suite donnée au vœu qui a été voté par le conseil municipal le 6 avril 2023 sur l'aménagement de l'autoroute A6 et de l'A10 à proximité d'Antonypole.

J'ai écrit à la Présidente de la Région pour lui demander que notre projet d'Antonypole puisse bénéficier du plan adopté par la région Ile de

France en 2017 pour réduire les nuisances acoustiques de ses autoroutes d'un revêtement absorbant ; ce plan élaboré et financé à 50/50 par l'Etat et la Région Ile de France a déjà été mis en œuvre à titre expérimental sur l'Autoroute A 6 à proximité d'Arpajon, de Villejuif, de L'Haÿ-Les Roses, de Chevilly-Larue, de Fresnes et de Wissous, ainsi que sur l'A 4, à proximité d'Antony mais pas devant Antonypole. Selon les résultats de l'expérimentation, il permet de réduire l'émission sonore perçue de 6 à 8 décibels.

J'ai rencontré ensuite la Présidente de la Région sur le projet d'Antonypole, qu'elle soutient totalement, mais, toutefois, la Région n'a pas encore répondu à notre lettre ; l'Etat finançant à 50 % cette opération, je vais lui faire la même demande, dans quelques jours, lors d'un comité de pilotage du projet. C'est un comité de pilotage organisé par le préfet, c'est lui qui organise, ce qui montre l'importance du projet d'Antonypole pour l'Etat.

La durabilité de ce revêtement absorbant ne dépasse pas six à huit ans et les premiers habitants qui habiteront à 80 mètres de l'autoroute n'emménageront pas avant 2032. La pose du revêtement n'est donc pas urgente. Si on le faisait maintenant, il faudrait le changer en 2032, donc on a encore le temps pour obtenir la pose du revêtement. Voilà la réponse.

Maintenant je vous propose de passer à l'ordre du jour.

1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE FRANCAISE EN FAVEUR DES SINISTRES DE MAYOTTE –

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Je rapporte en remplacement de Fabien Hubert. Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention de 20.000 € à la Croix-Rouge Française pour les sinistrés de Mayotte. Ceci a été fait dans pas mal de collectivités avant nous. Nous proposons de verser 20.000 € à la Croix-Rouge pour Mayotte.

Des questions ?

Mme HUARD : Bonjour à toutes et à tous. Merci Monsieur le Maire. Nous voterons bien sûr cette subvention à la Croix-Rouge Française en faveur des sinistrés de Mayotte qui ont subi un événement aussi dévastateur que le passage du cyclone Chido. C'est une aide indispensable au vu de l'ampleur des destructions et du nombre des victimes, notamment parmi les habitants des bidonvilles qui ont été entièrement dévastés par ce cyclone, sans parler des dommages à l'agriculture et des dommages environnementaux. On note que d'ailleurs l'omerta a été maintenue par le Gouvernement sur le nombre des morts qui est largement sous-évalué selon les enquêtes locales. Ce cyclone nous rappelle que le réchauffement climatique n'a pas de frontières et qu'il impacte malheureusement davantage les habitants les plus pauvres de la

planète. C'est pourquoi nous avons, à toutes les échelles dans les pays développés, la responsabilité de décarboner notre mode de développement et notre économie, ce qui nous ramène d'ailleurs à la question précédente sur la transition écologique.

Nous faisons confiance, je l'espère, à la Croix-Rouge pour que cette aide soit effectivement distribuée de façon inconditionnelle, quelle que soit la nationalité des personnes. Je souligne quand même que la Ligue des Droits de l'Homme a alerté sur les mesures discriminatoires qui ont été rapportées dans la distribution de l'aide, notamment sous condition de présenter un justificatif de nationalité dans une région ou un département où l'on sait qu'évidemment beaucoup de personnes sont en situation irrégulière.

De plus, le Gouvernement a mis en œuvre une politique inhumaine de répression de ces habitants, notamment par la destruction de leur logement avant le passage du cyclone Chido, ce qui fait que ceux-ci n'osent pas demander de l'aide de peur d'être expulsés. Il aurait mieux fait, ce Gouvernement, de se préoccuper d'assurer les services indispensables en matière d'accès à l'eau, à l'éducation notamment aussi, qui sont largement défaillants, et ceci bien avant le cyclone.

Et nous ne pouvons pas non plus évoquer ce sujet sans dénoncer quand même la rhétorique de la submersion migratoire qui a été un thème de l'extrême-droite repris à son compte par le Premier ministre de votre

camp visant à justifier la remise en cause du droit du sol qui est un serment de notre République, et également la division de l'archipel de Mayotte et des Comores qui, donc, divise cette population. Et donc nous espérons que vous vous opposerez comme nous à ces projets. Merci.

M. le Maire : Très bien. Pas d'autres interventions ? Nous passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Je garde la parole pour présenter le budget participatif 2025.

2 - MISE EN PLACE DU BUDGET PARTICIPATIF POUR L'ANNÉE 2025

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : C'est en 2017 que j'ai appris à la lecture de la presse que quelques Villes françaises envisageaient d'expérimenter un concept nouveau pour faire participer les citoyens à la vie locale : le budget participatif. Il n'en avait jamais été question jusque-là, en tout cas au niveau du conseil municipal ni d'ailleurs ailleurs dans d'autres structures que je fréquente, je n'avais jamais entendu parler du budget participatif. Mais l'ayant vu, cela m'a intéressé, l'idée m'a séduit, et j'ai chargé Jean-Pierre Limborg que vous avez connu, alors conseiller municipal en charge des

nouvelles technologies et de la E-Démocratie, d'y travailler, ce qu'il a fait avec enthousiasme. C'est ainsi que le premier budget participatif a été lancé à Antony en 2018.

A l'époque il y avait une vingtaine de Villes françaises qui avaient commencé à le faire, je dis bien « commencé » parce que c'était vraiment les tout débuts, en France en tout cas, même si le concept de budget participatif était déjà assez ancien. Il a fait son apparition en 1990 au Brésil, à Porto Alegre. Il s'agissait pour ses promoteurs de ne pas laisser aux exécutifs locaux jugés politiciens et passablement corrompus le monopole du choix des dépenses publiques. Les budgets participatifs furent par la suite adoptés par les grandes villes latino-américaines, puis par les métropoles d'Amérique du Nord, avant de gagner l'Europe.

Le premier budget participatif d'Antony, celui de 2018, bénéficiait d'une enveloppe de 400.000 €. Cette enveloppe a été portée à 500.000 € en 2019 puis 600.000 en 2021 et ce niveau a été maintenu en 2023. Les deux budgets participatifs laissaient les habitants libres de choisir le domaine dans lequel ils proposaient d'investir, le budget 2021 en revanche était centré sur le développement durable ; le budget 2023 est revenu à l'ouverture à l'ensemble des domaines.

Au total, nous avons ouvert aux budgets participatifs sur quatre ans 2.100.000 €. Les budgets participatifs ont connu un franc succès puisque 145 habitants en 2021 ont proposé un projet. Tous n'ont pas été acceptés

bien sûr. Au total sur les quatre années concernées, 64 projets ont été votés par les habitants pour une dépense totale de 2 M€. 100 000 € ont été perdus en route. C'est le fait des votes, et sur les 64 projets 39 ont été réalisés à ce jour, 39 sur 64 ont été réalisés. Les 12 projets votés en 2018 ont été tous exécutés ; 14 projets sur les 19 primés en 2019 ont été exécutés aussi ; 11 projets sur les 20 en 2021 également ; et seulement 2 sur les 13 primés en 2023. Les services techniques sont exténués !

Au total donc 39 projets sur 64 ont été réalisés et 5 projets ont été définitivement abandonnés. Pourquoi ? Je vais vous le dire :

- Un projet en 2019, « Le poulailler urbain qui recycle », parce que personne ne voulait s'en occuper. Ce n'est pas la Ville qui va s'en occuper, donc faute de volontaires, faute de structure permanente qui s'en occupe, c'est-à-dire qui finance, qui gère, qui aille chercher les œufs, qui soigne les poules, personne n'était volontaire pour aller soigner les poules. Donc le projet a été abandonné.

Quatre projets de 2021 ont été aussi abandonnés :

- Celui portant sur la sécurité des piétons rue Céline, en raison de l'opposition des riverains parce que le ralentisseur, c'est très bien pour ralentir les voitures mais ce n'est pas très bon pour les riverains qui se plaignent tous des vibrations. Donc les riverains se sont tous opposés au projet, et le projet a donc été abandonné. On pourrait le remplacer, je crois, par un marquage au sol, mais ce n'est pas encore fait.

- Le « frigo solidaire » également, c'est un peu la même chose, le frigo solidaire, c'est une très bonne idée, sauf que personne ne veut s'occuper non plus. Parce qu'il y a quand même des responsabilités à prendre. S'il y a de la viande avariée à l'intérieur, il y a des conséquences... Enfin bref, c'était une très bonne idée mais inapplicable en l'état.

- « Le poulailler collectif rue Descartes », c'est pour les mêmes raisons que le poulailler précédent, en raison de l'absence d'une structure porteuse mais également parce que des réticences de l'ARS sont arrivées à ce moment-là sur les risques que peuvent courir les œufs produits en région parisienne, les risques de pollution pour la santé.

- Et enfin « le stationnement des vélos face à l'Ecole Nouvelle », là aussi, ce sont les riverains qui se sont opposés.

Les 20 autres projets non encore réalisés sont en cours. Les services techniques, comme je l'ai dit, sont débordés, mais ils vont les réaliser, 10 sont promis en 2025 et 6 autres en 2026. Pour les 4 derniers, nos services techniques restent incertains, pour des raisons diverses, ils pourraient être abandonnés aussi...

Pour le cinquième budget participatif qui est proposé pour 2025, celui que nous allons voter, l'enveloppe sera de 600.000 €, ce qui vu la baisse des investissements, 26 millions, représente 2,4 %. Comme pour 2023, tous les domaines de compétences sont ouverts, les habitants

pourront proposer leurs projets du 3 mars au 30 avril. La commission de présélection se tiendra le 3 juin, et le vote des habitants se fera au mois de novembre, du 1er novembre au 10 décembre. Le règlement est inchangé par rapport à 2023. Des questions ?

Mme RAMBAUT : Bonsoir. Nous accueillons favorablement le principe du budget participatif pour plus de démocratie et plus d'implication citoyenne. Nous soulignons un point de satisfaction : c'est que la Mairie prend ses responsabilités sur la sécurité routière qui ne sera plus concernée par ce budget, comme demandé par Antony Terre Citoyenne lors du conseil municipal d'il y a deux ans.

Bien sûr nous avons des remarques et des points d'amélioration à demander. Nous avons vu en commission que vous souhaitiez augmenter la participation des jeunes de moins de 30 ans en menant des actions de communication, cela risque de ne pas être suffisant pour motiver cette tranche d'âge, pourquoi alors ne pas proposer une enveloppe de budget participatif de façon ciblée sur des structures -comme les établissements scolaires ou des associations de quartier- et permettre une meilleure répartition sur le territoire ?

Deuxièmement, il est rare qu'un investissement n'ait pas un budget de fonctionnement associé. Et il est absolument nécessaire qu'il y ait la possibilité d'en avoir un, même minime, pour, s'il doit rester accessoire par rapport à l'investissement, permettre qu'il y ait le plus de projets possibles.

Enfin, vous vous vantez de l'augmentation du budget participatif depuis son origine et de son maintien cette année. Sur cette somme, tout n'est pas dépensé et tous les projets ne sont pas réalisés comme vous venez de le dire, ou alors certains sont fusionnés ou réduits... Et en fait, le budget participatif est fictif. Comme on vous l'a demandé en commission, un bilan financier serait le bienvenu.

Alors bien sûr, malgré toutes ces réticences, il reste un outil de démocratie locale et nous voterons pour quand même.

M. SOUCHAUD : Un petit complément, je vais raccourcir mon intervention parce qu'une partie a déjà été évoquée, pour nous féliciter d'abord de ce nouveau budget participatif et également pour regretter que ce budget participatif ne soit aujourd'hui plus limité sur la transition écologique comme il l'a été précédemment en termes de choix thématiques ; par contre il aurait pu y avoir un bonus pour ce type de projets de façon à favoriser les projets sur la transition écologique par rapport à d'autres types de projets, je pense que cela aurait pu apporter un plus. De la même façon, je reprends l'idée, pourquoi ne pas faire un bonus dans ce budget participatif pour les projets des jeunes de façon à ce que là aussi on puisse inciter les jeunes à proposer plus de projets ?

Enfin un petit commentaire juste de forme : page 5 c'est l'année 2021 qui apparaît au niveau du calendrier, c'est une petite coquille à corriger avant la communication.

M. le Maire : Pas d'autres questions ? Sur le principe, nous voulons laisser la liberté aux citoyens. On ne va pas leur donner des directives, on veut leur laisser la liberté et donc ils choisissent ce qu'ils veulent. On ne donne pas d'ordre. C'est ça la démocratie.

On va passer au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

3 - RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

Mme SCHLIENGER : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Comme vous le savez, la Ville est pleinement engagée en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société. Le rapport que nous présentons ce soir vise à exposer les actions concrètes menées au cours de l'année, tout en constituant un outil d'analyse essentiel pour ajuster et renforcer nos engagements. En 2024, ce rapport met un accent particulier sur la politique égalitaire destinée aux habitantes et habitants de notre Ville, puisque les mesures relatives au personnel municipal sont désormais intégrées au rapport social unique qui a été présenté par Madame Genest lors du conseil municipal de décembre dernier. Et cette année encore, l'actualité nous rappelle, s'il en était besoin,

l'urgence d'agir. Des affaires marquantes ont intensifié le débat public, en particulier sur les violences faites aux femmes ; le procès des viols de Mazan, d'ampleur internationale, a ébranlé la société, révélant à la fois une prise de conscience grandissante du sexisme systémique et la lente évolution de certaines mentalités. En début de semaine, la condamnation d'un réalisateur français à quatre ans de prison pour des agressions sexuelles commises sur son actrice Adèle Haenel lorsqu'elle était âgée de 12 à 14 ans illustre une fois de plus la nécessité impérieuse de lutter contre ces violences. Et dans le même temps, le dernier rapport annuel du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes publié fin janvier dresse un état des lieux préoccupant du sexisme en France. Il met notamment en évidence deux tendances inquiétantes, à savoir une polarisation croissante des discours sur l'égalité des genres, en particulier dans les médias et les sphères politiques, et des inégalités sociales et économiques qui persistent, qui freinent l'accès à une égalité réelle. Donc ces constats, vous le voyez, soulignent l'urgence de déconstruire les stéréotypes et d'agir en profondeur pour faire évoluer les mentalités ; c'est dans cette dynamique que la Ville d'Antony s'engage résolument en déployant des initiatives concrètes, innovantes et durables. Donc je tiens à remercier Monsieur le Maire et l'ensemble des élus qui se sont mobilisés sur ces actions essentielles, et plus particulièrement la Direction des sports et Patrick Reynier pour des actions fortes de lutte contre les violences dans le sport

et pour notre campagne du 8 mars ; je remercie aussi Laurent Pégrier et le CCAS pour leur engagement quotidien dans l'accompagnement des victimes de violences et la coordination des acteurs afin de garantir un réseau de prise en charge efficace ; je remercie Anne Fauret pour le lien tissé avec les chefs d'établissement via le Comité inter-établissements ; Sophie Sansy pour le service Education ; le 11, Espace Jeunes ; Ioannis Vouldoukis pour son engagement pour la santé et les actions notamment pour Octobre Rose ; Marie Véret pour les partenariats que nous avons mis en place auprès des commerçants ; la Culture avec les équipements qui prennent à chaque fois le relais de nos actions, que ce soit au cinéma ou dans les médiathèques. La police municipale est aussi très impliquée avec Madame Gilotiaux qui est partie prenante et relaie nos actions. Et un grand merci également à Pascal Denis et Hélène Cozzi qui travaillent avec moi sur ces sujets.

Pour rentrer dans le vif du sujet et vous présenter rapidement les mesures pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes, nous commencerons par la place des femmes dans la société et dans le sport.

(Présentation du rapport avec un support Powerpoint.)

En cette année Olympique, Antony a choisi la place des femmes dans le sport comme thématique pour le 8 mars 2024. Vous voyez à l'écran la belle campagne. L'objectif était de montrer que de nombreuses femmes Antoniennes occupent tous les métiers de l'industrie du sport, les sportives

entraîneuses, responsables de club, nous souhaitons montrer par l'exemple que ces femmes inspirent les plus jeunes et qu'elles permettent de faire tomber les barrières qui existent encore dans certaines disciplines sportives. Vous voyez à l'écran cette très belle campagne qui a été réalisée en interne dont les visuels à l'écran étaient couplés avec des vidéos disponibles sur nos réseaux. Et toutes les occasions sont par ailleurs saisies pour valoriser les femmes dans nos supports. Vous pouvez noter notamment que nous avons la chance sur Antony d'avoir une directrice du cinéma Le Sélect, Christine Beauchemin-Flot, qui est très engagée sur la question puisqu'elle fait partie du collectif Respect qui agit contre les violences dans le cinéma. Donc en plein dans l'affaire Haenel, ce collectif propose vraiment des actions à mettre en place avec des garde-fous, et répond à toutes les questions des réalisateurs en cas de problème.

En deuxième point : nous verrons la sensibilisation à l'égalité dans l'éducation. Nous savons que pour déconstruire les stéréotypes de genre, il est essentiel de commencer dès le plus jeune âge. A Antony cette conviction se traduit par plusieurs actions significatives. Cette année 2024, lors du Forum des métiers, nous avons sensibilisé tous les collégiens et collégiennes d'Antony à la mixité des métiers, avec le centre Hubertine Auclert qui était présent, qui tenait un stand sur place et qui est un partenaire précieux, la Ville fait d'ailleurs partie de son conseil d'administration depuis deux mois. Cette journée était un moment-clé pour

rappeler qu'il n'y a pas de métier dit de fille ou de garçon, et que les jeunes doivent pouvoir s'orienter librement vers les formations et les carrières qui les passionnent sans préjugés.

En parallèle nous avons organisé également un après-midi de sensibilisation auprès de 150 lycéens pour aborder des thématiques essentielles comme le consentement, les violences sexistes et sexuelles, ainsi que la santé sexuelle, l'objectif est d'offrir aux jeunes une approche ludique et accessible pour mieux comprendre ces enjeux.

Maintenant, au niveau de l'égalité d'accès aux services publics : nous agissons pour garantir évidemment un service aussi bien aux hommes qu'aux femmes. À Antony l'objectif est clair : c'est une répartition paritaire des usagers de nos services municipaux. L'année dernière, plus de 50 % des inscriptions aux séjours vacances proposés par la Ville étaient des filles. De même les stages proposés par l'Espace Jeunes ont vu une participation équilibrée avec 60 % de filles pour certains stages comme « la pâtisserie » et 30 % pour des « stages multisports ».

Alors ces résultats sont encourageants mais ils nous rappellent que nous devons aussi nous assurer que les garçons participent aux activités dites de filles pour encourager une véritable égalité des genres.

Je vais aborder maintenant la lutte contre les violences et le harcèlement. Nous l'avons vu dans l'introduction, la question est toujours brûlante et d'actualité évidemment. Cette violence envers les femmes n'est

pas un phénomène individuel mais c'est bien une question de société. C'est pourquoi nous menons des actions pour sensibiliser les jeunes au harcèlement scolaire, aux violences sexistes, en mettant des permanences psychologiques dans les établissements scolaires et en organisant des ateliers de prévention du harcèlement.

Pour les femmes victimes de violences conjugales, nous avons renforcé l'accompagnement avec des dispositifs spécifiques comme des formations pour tous les policiers municipaux et la mise en place de permanences juridiques pour informer et orienter les victimes vers les bons dispositifs.

Et puis cette année, nous avons proposé du 17 au 30 novembre dernier une programmation de dix événements organisés en lien avec le CCAS, avec un grand nombre de directions de partenaires associatifs et institutionnels, qui visaient en fait à sensibiliser le plus grand nombre et former des experts de la prise en charge des victimes. Cette édition a été un succès avec au moins 500 personnes qui ont été sensibilisées, et notamment une animation sur le marché : 100 jeunes présents à la conférence du Colosse aux pieds d'argile, 120 à la journée des professionnels et 80 collégiens aussi présents à Vasarely pour une conférence Santé du professeur X.

Un outil puissant également est déployé à chaque événement avec un format géant, c'est le Violentomètre, un outil que l'on vous a présenté

les années précédentes, qui permet d'être impactant grâce à ce format géant sur tous les lieux stratégiques où il y a des jeunes notamment.

Cette lutte s'inscrit également via notre adhésion à l'association d'utilité publique « Colosse aux pieds d'argile », et via notre engagement ferme à lutter contre les violences dans le sport en conditionnant cette année une subvention à l'engagement des clubs dans la mise en place des dispositifs proposés via les formations que nous finançons pour partie. Nous avons eu une première période de sensibilisation pour l'ensemble des clubs sur deux ans, et maintenant vraiment, on les somme d'agir, et non plus de s'informer.

Concernant la santé des femmes et la lutte contre la précarité menstruelle, la question de la santé des filles et des femmes est également une priorité. En 2024, le CCAS a mené une action pour lutter contre la précarité menstruelle, il y a eu des événements pour sensibiliser le public à travers des ateliers avec le Planning Familial et l'association Règles Élémentaires, des culottes menstruelles réutilisables ont été distribuées à des femmes en situation de précarité.

Ce type d'initiative est à saluer comme Octobre Rose qui existe depuis de nombreuses années.

Voilà chers collègues, ce rapport est bien plus qu'un simple document, il reflète la volonté d'une Ville résolument engagée pour l'égalité entre les femmes et les hommes, à chaque étape de la vie et dans tous les

domaines, mais notre travail ne s'arrête pas ici, l'essentiel est de continuer à agir, à sensibiliser, à déconstruire les stéréotypes, et à mettre en place des actions concrètes pour que l'égalité devienne une réalité pour tous.

Alors ce rapport, vous le retrouverez également sur le site de la Ville d'ici peu de temps si vous souhaitez le reconsulter pour avoir vraiment tous les détails. Je vous remercie pour votre attention.

Mme HUARD : Merci pour cette présentation. Ce rapport Egalité ne présente aucune des données relatives à l'axe 2, c'est-à-dire l'égalité entre les agents et les agentes...

Mme SCHLIENGER : Vous n'avez pas écouté...

Mme HUARD : Si, j'ai très bien écouté...

Mme SCHLIENGER : C'est dans le Rapport Social Unique.

Mme HUARD : Je n'ai pas fini, justement. Effectivement, vous nous renvoyez au RSU qui a été présenté en décembre mais nous n'avons pas eu beaucoup d'analyses sur ce sujet dans le cadre de ce RSU. Entretemps, quand même, la Ville a dû publier son index Égalité, ce qui est une nouvelle obligation. L'index permet de classer les collectivités en combinant les scores atteints sur quatre points de comparaison entre les femmes et les hommes : les rémunérations pour les fonctionnaires, les rémunérations des contractuels, les promotions de grades, le nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations. Or le score atteint par la Ville est de 77/100. Et le minimum requis pour ne pas s'exposer à des sanctions est

de 75. Peut-on dire, comme on peut le lire d'ailleurs sur le site de la Ville puisque ce rapport doit être publié, qu'il s'agit d'un excellent résultat ? Pour nous, certainement pas. Antony se retrouve quand même dans le peloton de queue parmi les communes de la Petite Couronne en 37ème position sur 47, même chose au plan national où elle se situe dans les 20 % de Villes les moins bien notées. Donc pour nous cela ne permet pas de se féliciter.

Antony pêche également notamment par les grades de promotion et le nombre de femmes parmi les dix plus hautes rémunérations. Aucune femme n'occupe d'ailleurs un emploi fonctionnel de Directeur général ou DGA adjoint à Antony, alors qu'une obligation existe.

Ecoutez, je suis désolée et s'il y en a une, on s'en félicite, mais ce n'est pas indiqué dans les rapports qui sont publiés, je suis désolée. Cela fait partie des informations qui sont publiées sur votre site, il faudrait donc les corriger. C'était en 2024, d'accord, le rapport est de 2023. Les données du rapport portent sur 2023. Donc jusqu'en 2023, une obligation qui existe depuis 2012, c'est-à-dire 40 % de femmes dans ces nominations, n'était pas respectée à Antony.

Et je dirai qu'il y a quand même une circonstance aggravante qui est que la Ville ne publie pas non plus son plan d'action, ce qu'elle devrait faire, qui est pourtant obligatoire. Alors, nous posons la question : y en a-t-il un ? Est-ce que la Ville va créer des grades pour assurer la promotion

professionnelle des agentes à l'égal des hommes ? Est-ce qu'elle va augmenter la proportion des agentes femmes recrutées ? C'est ce que nous espérons.

Sur l'axe 1 de la politique municipale pour l'ensemble des habitants, nous constatons qu'effectivement il y a un certain nombre d'actions qui vont dans le bon sens, mais qui pour beaucoup sont de la sensibilisation ou de la communication. Nous aurions aimé d'ailleurs trouver dans le rapport des indicateurs pour analyser sur la durée la progression de l'accès au sport des filles et des femmes, et dans une répartition qui reste fortement genrée, comme vous l'avez d'ailleurs constaté vous-mêmes.

Nous saluons par exemple la distribution de la bande dessinée de la Fondation Alice Milliat aux écoliers et aux écolières, mais y a-t-il eu une avancée pour l'inscription des filles dans certains clubs de foot, comme nous vous l'avions déjà signalé ? Dans l'affichage des numéros d'urgence pour l'aide aux victimes dans les équipements sportifs ? Des exigences formellement intégrées dans les conventions avec les clubs, j'insiste sur le mot « formellement » ? Et pour ce qui est de la sensibilisation et de la visibilité des femmes, allez-vous nommer enfin un équipement sportif du nom d'une femme ? Pour l'instant ce n'est pas le cas.

Mais au-delà de la sensibilisation et de la mise en visibilité des femmes, pour nous une politique municipale véritablement féministe passe

par des services publics qui répondent à leurs besoins, car elles sont davantage pénalisées dans ces services comme c'est le cas à Antony.

Des crèches en nombre insuffisant pour faciliter l'accès au travail alors que 450 demandes sont en attente et 80 places fermées à Antony ; des services d'aide à domicile pour soulager les aidants qui pour 80 % sont des aidantes, pour assurer un suivi auprès de parents dépendants alors que la Ville a démantelé son service municipal d'aide à domicile ; pouvoir accéder à des soins, notamment des soins gynécologiques conventionnés grâce à un centre municipal de santé, puisque l'on constate qu'il est extrêmement difficile actuellement de trouver une consultation chez un gynécologue conventionné de secteur 1 dans notre Ville ; avoir des logements sociaux plus nombreux pour loger les familles modestes dont les mères isolées forment une part importante dans une ville qui n'atteint toujours pas son quota de logements sociaux. Cela passe aussi par la revalorisation des emplois féminisés comme ceux du secteur de la Petite Enfance et de l'Aide à domicile, ce qui est une condition indispensable pour leur attractivité.

Sur toutes ces questions, nous proposerons de débattre avec les Antoniens lors d'une soirée qui sera organisée par Antony Terre Citoyenne le 10 mars prochain à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, et vous y êtes cordialement invités.

Mme SCHLIENGER : Ce n'est pas le 10, c'est le 8 mars.

Mme HUARD : Oui, le 8 mars mais notre journée, c'est le 10 mars, donc effectivement un petit peu après le 8.

M. le Maire : Autre intervention ? Il n'y en a pas. Madame Schlienger, vous voulez répondre ?

Mme SCHLIENGER : Claire Genest va répondre pour la partie RH, mais ce serait bien que vos questions vous les posiez avant, c'était au mois de décembre dernier qu'il aurait fallu les intégrer puisqu'on a évoqué le RSU à ce moment-là.

Mme GENEST : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Je rappelle que ce n'est pas l'objet de ce rapport puisque nous avons déjà parlé de l'index égalité hommes/femmes au mois de décembre, qu'il est à 77/100 effectivement, ce qui est un bon score ; en tout cas la Ville d'Antony l'a fait de manière très transparente. On s'aperçoit que tous nos scores sont excellents, le seul point à améliorer serait la promotion interne, mais en fait, pour pouvoir l'améliorer, il faudrait que l'on ait privilégié les promotions masculines eu égard à la composition entre hommes et femmes de la collectivité. Donc je pense que là-dessus, cela reste à discuter mais on est tout à fait au clair sur les actions à mener, et pour le coup, je pense que ce score reflète de manière très impartiale les efforts de la collectivité. Par ailleurs, les règles de la fonction publique ne permettent pas de discriminer, et je salue ici notre DGA qui est à ce poste et qui est effectivement une

femme, qui est en charge d'un grand nombre d'activités sur la Ville, donc je me permets de vous conseiller de vous renseigner avant. Merci.

Mme SCHLIENGER : On a aussi une Directrice de Cabinet, le Maire a lui aussi voulu mettre les femmes en avant. Je vous rappelle aussi que concernant le Centre Hubertine Auclert, on siège au conseil d'administration, ce n'est pas rien, alors que l'on a créé la délégation en 2020, vous imaginez bien, c'est parce que la Ville d'Antony s'est fait remarquer aussi par toutes les actions qu'elle a mises en place et que cela fait boule de neige avec les communes alentour, etc., donc vous ne ferez croire à personne que l'on n'est pas engagés.

Evidemment il y a encore beaucoup à faire, on en a conscience, on ne peut pas rattraper les inégalités qui sont existantes depuis des siècles sur Antony comme cela. Et quant à la Petite Enfance, évidemment pareil, il y a une pénurie de personnel et vous le savez au niveau national ; on a toujours été engagés à avoir des modes de garde très diversifiés et importants sur la Ville, et là effectivement on a une baisse de personnel. C'est pareil, c'est toujours proportionnel, 80 personnes en moins effectivement parce qu'on a énormément d'agents par ailleurs, on a 220 agents, sur une grande ville comme nous, 80, dit comme cela, cela peut paraître énorme mais proportionnellement on a quand même une offre qui reste très importante. Je vous signale qu'il y a d'autres villes qui ferment des places de crèche, qui ferment définitivement des crèches, ce qui n'a

jamais été notre cas. On ne peut pas pallier malheureusement la désaffection de ces métiers qui est la résultante d'une politique à très long terme.

Mme HUARD : On peut se donner les moyens, je pense que par exemple pour la police municipale, la Ville majore les indemnités, le régime indemnitaire ; elle aurait pu depuis longtemps peut-être mettre en place ce type d'action, y compris pour ce type d'emplois. Alors effectivement vous avez annoncé que vous alliez mettre en place une majoration, la majoration « le bonus Attractivité », mais c'est la CAF qui en paie 60 %, et en plus, vous avez mis un an, vous auriez pu le mettre en place puisqu'il a été publié en mai dès le mois de juillet de l'année dernière, vous n'allez le mettre en place qu'un an plus tard. Voilà. Vous ne vous donnez pas les moyens de cette attractivité qui permettrait d'avoir des candidats, parce que dès que l'on améliore les rémunérations, on a des candidats. On a des candidates, on a même des candidats. Cela, ça a été démontré pour l'aide à domicile, voyez. Donc cela favorise aussi la parité d'avoir des salaires plus élevés pour les métiers qui sont dits féminisés.

Et je constate aussi que vous avez fermé la crèche de l'Aurore, vous ne l'avez pas reconstruite ; que la crèche de la rue Pascal va être réduite dans le projet, donc on va encore diminuer le nombre de places ; et que dans vos projets Antonypole, il était prévu deux crèches, il n'en reste plus

qu'une pour l'instant. Donc non, vous ne faites pas ce qu'il faut pour notamment favoriser l'accès à l'emploi des femmes.

Mme GENEST : Juste je me permets de rectifier parce qu'il y a beaucoup d'imprécisions et beaucoup d'approximations dans vos propos. En ce qui concerne le régime indemnitaire de la police municipale, la possibilité de recréer un régime date du 31 décembre 2024, donc on n'est pas en retard pour le faire, et le régime que nous avons mis en place avant était plus favorable que celui qui est prévu par le décret. Donc non, nous ne pouvons pas être taxés de ne pas avoir de l'attractivité dans nos métiers et de ne pas augmenter les rémunérations quand on le peut, je le présenterai dans le DOB juste après, les éléments sont mis en place et je pense que les efforts de la Ville pour les agents et pour soutenir le pouvoir d'achat ont été conséquents et salués par tout le monde.

M. MAUGER : Là franchement on est dans le dialogue de sourds ! Si je reviens sur l'index de l'égalité dont vous vous glorifiez à 77 % sur un score de 100 possibles pour la Ville, on est juste deux points au-dessus du score en-dessous duquel la Ville serait pénalisée. Est-ce que l'on se rend bien compte de ce dont on parle ? On continue à dire que l'on doit être fiers de ce score et ainsi de suite, c'est inaudible, c'est inaudible !

M. le Maire : Vos données sont fausses. Et le classement l'est aussi.

M. MAUGER : Ce sont les données transmises par la Ville.

M. le Maire : Si vous pensez qu'il n'y a pas de DGA femme à Antony, vous faites erreur...

Mme HUARD : Ce sont les données que vous avez publiées sur votre site !

M. le Maire : Alors c'est une erreur, c'est tout. Et le classement est erroné. On doit être bien meilleurs que cela avec une DGA femme.

Mme GENEST : Ce que je viens de vous expliquer, c'est que l'on a été pénalisés sur cet indice parce que pour améliorer l'indice, on devrait privilégier les promotions masculines eu égard à la composition hommes/femmes de la collectivité. Je ne pense pas que ce soit une mesure que vous souteniez que l'on puisse artificiellement augmenter cet indice uniquement en faisant des promotions masculines. Donc il faut un tout petit peu regarder les chiffres avant de poser des jugements hâtifs.

M. le Maire : Je considère que le débat a eu lieu, on passe au rapport suivant qui est le rapport sur la situation de la Ville en matière de développement durable. M. Arjona a la parole.

4 - RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

(Rapporteur : M. Eric ARJONA)

M. ARJONA : Chers collègues, Chères collègues, pour les deux genres, bonsoir. Il revient aux communes de plus de 50.000 habitants de

présenter tous les ans un rapport sur la politique menée en son sein dans le domaine du développement durable et de la transition écologique, on fait cela tous les ans, donc je vais m'atteler à cette tâche.

(Présentation avec Powerpoint)

L'objectif du rapport, c'est effectivement de rendre compte des actions qui sont réalisées par la Ville d'Antony en 2024 en matière de transition écologique et de développement durable. C'est un rapport qui se veut synthétique, accessible, visuel, et concret. En termes de plan du rapport, il y a cinq parties :

Les quatre premières consistent à développer ce qui a été fait en 2024 :

- Planifier et s'outiller pour la Transition Ecologique
- Réduire les émissions générées par la collectivité
- S'adapter au changement climatique
- Gérer les ressources locales
- Orientations 2025 ; cette cinquième partie rapidement

annonce ce que l'on prévoit de faire en 2025.

D'une manière générale on peut constater que la Ville déploie beaucoup d'efforts pour faire en sorte que le sujet du développement durable, de la transition écologique, soit diffusé aux habitants, on fait

beaucoup d'efforts de communication, le terme « acculturation » à ce sujet est parfois utilisé.

Elle utilise pour ce faire un certain nombre de supports : on peut constater qu'en 2024, plus de 70 pages ont été dédiées à ce sujet dans le magazine de la Ville, que les supports sont le magazine municipal, le site internet et les différents réseaux sociaux locaux. Par ailleurs le rapport que je vous présente ce soir sera diffusé aux habitants sur l'intégralité de ces supports.

S'agissant de la politique en faveur de la transition écologique, on a décidé de la présenter sous la forme de différents volets, 3 volets :

- Volet 1 : Atténuation
- Volet 2 : Adaptation
- Volet 3 : Ressources

Le Volet nommé Atténuation qui consiste à œuvrer sur un certain nombre de leviers pour faire en sorte que la réduction des émissions de gaz à effet de serre soit mise en œuvre ;

Le Volet Adaptation qui vise à rendre la Ville plus résiliente au regard du changement climatique ;

Et enfin le Volet Ressources : il s'agit de voir sur un certain nombre de domaines que l'on a nommés Ressources la manière dont on gère et

préserve les ressources locales, toujours dans la perspective de préserver notre environnement.

S'agissant de la planification : un des outils qui permet de faire en sorte que l'on mette en place des politiques en faveur du développement durable, c'est de faire le diagnostic. On a eu l'occasion à plusieurs reprises de parler du fameux BEGES, le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre, qui est une photographie à un moment donné de ce que la Ville émet à la fois en termes de collectivité mais aussi de la part de ses usagers, ce que la Ville émet en tant que gaz à effet de serre. Ce bilan nous permet de dire d'où on part pour ensuite définir une trajectoire, la fameuse trajectoire bas carbone 2030 qui a été évoquée par Monsieur le Maire en début de réunion, pour faire en sorte de se conformer aux obligations qui nous sont faites à ce sujet par l'État. À titre d'exemple, le bilan a établi qu'en 2022, s'agissant de la Ville d'Antony, plus de 12.000 tonnes d'équivalent CO₂ étaient émises. L'idée, l'objectif, c'est ce que l'on va essayer de faire dans les années qui viennent, et que l'on a commencé à faire depuis quelques années déjà, c'est d'arriver à un bilan de 8.800 tonnes d'équivalent CO₂ à l'horizon 2030. Pour ce faire, un plan de décarbonation a été établi que l'on appelle aussi un plan de transition ; ce plan de transition a été publié sur le site de l'ADEME en début d'année.

En quelques chiffres, là aussi cela a été évoqué tout à l'heure par Monsieur le Maire, en 2024, quand on collationne l'intégralité des actions

de la politique de la Ville en fonction du Développement durable et de la Transition écologique, on observe que plus de 5 millions d'euros ont été dépensés, 5,4 M€ exactement, répartis sur un certain nombre de domaines différents qui concernent la végétalisation, le fait de mettre plus d'arbres, plus d'herbe, désimperméabiliser un certain nombre d'endroits, cela concerne aussi des efforts qui sont faits depuis de nombreuses années déjà sur l'éclairage public mais aussi la nature des revêtements des rues, évidemment des efforts en termes d'efficacité énergétique sur les bâtiments de la Ville, mais cela va aussi sur les politiques de mobilités en électrifiant la flotte des véhicules de la Ville, en dépensant de l'argent pour faciliter l'usage du vélo, et on rajoute dans le cadre de la politique de la transition écologique et du développement durable tout un aspect d'économie sociale et solidaire pour lequel la Ville aussi œuvre depuis de longues années et qu'il convient de noter :

- Bâtiments et Energie : 34 %
- Voirie et éclairage public : 32 %
- Végétalisation : 18 %
- Electrification de la flotte de véhicules : 8 %
- Politique cyclable : 4 %
- Budget participatif (3 actions en écologie) : 1,5 %
- Economie sociale et Solidaire : 1,5 %

- Quartier Jean Zay : 1 %.

Il ne s'agit pas de faire l'intégralité du dossier, c'est vraiment une synthèse d'une synthèse, le rapport est un rapport déjà synthétique. Donc s'agissant de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, on peut cibler, et là on a une carte, si la politique de la Ville est en faveur du développement durable ou non, et sur cette carte on retrouve -et ce sont des éléments que de toute manière on retrouve dans le rapport- une cartographie des différentes actions qui ont été entreprises, qui vont de l'installation de panneaux photovoltaïques sur un certain nombre de bâtiments, des écoles notamment, à l'installation de stores pour préserver la chaleur quand on vit des épisodes de canicule, c'est à la fois des travaux et des études qui ont été entrepris, et on peut s'apercevoir sur cette carte que c'est réparti un peu partout sur notre territoire.

On a le même type de carte s'agissant des actions qui ont été entreprises dans le cadre de ce que l'on appelle les mobilités douces, avec des actions de type vélo partage, installation de locaux sécurisés pour que les gens qui utilisent leur vélo le retrouvent en rentrant du travail, etc., je vous invite à regarder plus précisément dans le rapport. On signale dans ce slide aussi un équipement, en tout cas un service qui sera rendu et installé dans le quartier Jean Zay avec une future Maison du Vélo qui permettra à ceux qui le pratiquent d'avoir des renseignements, des aides

sur le sujet, et qui devrait ouvrir cette année, au mieux cette année me dit-on, ou plutôt en 2026.

Dans la mobilité douce, il y a évidemment la rénovation de la rue Mounié, ça excède le cadre de la politique écologique du développement durable, malgré tout dans le cadre des travaux qui ont été mis en place cette problématique se veut transversale et il faut bien évidemment trouver une forme de traduction avec la création d'espaces herborés, une mobilité plus apaisée, on constate malgré tout sur les deux photos qui nous sont présentées la différence de nature : les trottoirs sont plus larges, une zone de rencontre à 20 km/h, une pierre naturelle Comblanchien pour le trottoir, la création de 210 m² de massifs et la plantation de 10 arbres, et moi je suis assez heureux d'avoir vu ces travaux se faire, cela change sensiblement l'image du centre-ville et je pense que les habitants l'apprécient aussi.

On a eu le même type de travaux et la même réussite je trouve sur la rue de l'Eglise où l'on voit les efforts qui ont été faits. Il s'agissait à chaque fois de réduire la place réservée aux voitures et au stationnement et d'intégrer autant que possible dans ces environnements un peu contraints le plus d'espaces verts.

La politique de la Ville en termes de développement durable se traduit aussi dans un certain nombre d'actions, notamment au niveau des événements, et ça c'est quelque chose que l'on a mis en place depuis un

certain temps déjà, par exemple au niveau du semi-marathon où depuis deux ans déjà, je crois, on a abandonné les bouteilles en plastique, des trophées sont attribués pour la manière de faire éco-responsable. Donc c'est tout un ensemble d'événements qui permettent et qui traduisent aussi un certain volet de la politique de transition écologique.

Les déchets :

- Suppression du jetable (communication, emballages)
- Suppression des bouteilles en plastique
- Trier les déchets et les réemployer

Les mobilités :

- Parkings vélos (permanents, racks)
- Favoriser les mobilités douces
- + d'événements sur ce thème

L'économie locale :

- Trophées en métal recyclé par un artisan antonien
- Stand alimentaire d'une épicerie bio antonienne
- Ateliers au bénéfice de l'association CECOW (aide aux

étudiants démunis d'Antony)

La transition écologique se traduit par des actions de communication, d'éducation, que l'on retrouve dans les écoles mais aussi,

on le verra tout à l'heure, dans les actions qui sont mises en place au niveau des voyages scolaires, des voyages de colonies de vacances ; là, en l'occurrence, c'est un beau projet qui a mobilisé et qui a été mis en place, que l'on a appelé la « fresque de la biodiversité » qui a été mené à l'école La Fontaine avec une illustratrice écrivaine qui a travaillé un bon moment avec les enfants pour qu'ils produisent la fresque que vous voyez sur le slide, en lien avec les ateliers nature ; et donc c'était vraiment une belle réussite. Après, il y a toutes les activités périscolaires dans lesquelles on intègre une dimension nature : les abeilles, la pratique du vélo, le jardinage, ce sont toutes ces activités qui permettent à nos enfants de faire que même en habitant dans un environnement urbain, la nature n'est jamais loin, et n'est jamais absente.

Toujours dans l'esprit de l'éducation à l'écologie, des actions sont effectuées dans le cadre de nos centres de vacances : Kerjouanno, Samoëns, donc en Bretagne et en Haute-Savoie.

Cela fait un peu un inventaire à la Prévert mais c'est un peu normal, c'est le sujet qui le veut, là on passe de la nature à l'informatique. Parmi les leviers qui permettront d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés et auxquels nous devons répondre, il y a tout un travail qui doit être effectué sur la manière dont on utilise le numérique. On n'a qu'à regarder autour de la table, on est tous équipés soit de smartphones, soit d'ordinateurs, sauf ceux qui les ont oubliés à la maison, et je ne vise

personne, le fait est qu'il y a de gros efforts à faire sur ce sujet, que ce soit dans la nature des équipements que l'on utilise ou dans la durée de l'utilisation de ces équipements. Effectivement quand on conserve un équipement cinq à six ans, c'est mieux pour la planète que si l'on en change tous les deux ans, donc il y a une stratégie numérique durable qui a été établie par la Ville, qui participera pour sa part à faire en sorte que l'on respecte nos obligations d'émission des gaz à l'effet de serre parce que tout compte : la construction, l'usage, etc.

« En cohérence avec la loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique) la Ville d'Antony a formalisé sa Stratégie Numérique Durable pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie de son parc informatique ».

- Emissions de gaz à effet de serre : 926 tCO₂ eq dont 94 % : Terminaux individuels et collectifs des agents, 5 % : Objets connectés-Expertises métiers, 1 % Serveurs-Stockage.

- Consommation d'énergie : 558 MWH/an dont 70 % : Terminaux individuels et collectifs des agents, 21 % : Objets connectés et Expertises métiers, 9 % : Serveurs - Stockage.

Le slide suivant décline les différents leviers qui permettent de réduire l'empreinte numérique que nous connaissons tous dans le cadre de notre travail :

Stratégie Numérique Durable : Plan d'actions 2025-2030 :

- Allonger le cycle de vie du matériel informatique : privilégier la réparation plutôt que le rachat,
- Développer une sobriété numérique par la commande publique pour le matériel, les usages, les infrastructures : la mutualisation ; c'est-à-dire pas forcément avoir un équipement par personne mais viser à mutualiser, etc.
- Consommer moins d'énergies pour le matériel, les usages, les infrastructures : réduire le parc à son strict minimum, ne pas chercher l'optimal dans ces sujets, etc.
- Mettre la transition numérique au service de la transition écologique : favoriser les usages vertueux.
- Sensibiliser toutes les parties prenantes au numérique responsable : penser à éteindre son ordinateur avant de partir, éviter autant que possible les systèmes de veille, tout compte.

La stratégie tient aussi compte de la manière dont on acquiert les matériels et les services au niveau des marchés publics. Là aussi, un certain nombre de leviers peuvent être mis en œuvre, que l'on essaye d'appliquer pour que les prestataires, que ce soit des services ou des fournisseurs, fassent en sorte que l'empreinte carbone de nos achats soit la mieux maîtrisée possible :

- Systématiser les achats responsables
- Acheter des produits de réemploi.
- Recycler les produits inutilisés.

S'agissant de faire en sorte de rendre notre Ville plus résiliente aux changements climatiques, la Ville a là encore œuvré en 2024 dans la poursuite des actions qu'elle entreprend depuis un certain nombre d'années : par exemple on fait en sorte de supprimer autant que possible les îlots de chaleur, on fait en sorte pour les enfants là encore de revoir la nature des sols et des équipements qui sont mis à leur disposition ; et s'agissant des écoles, on a entrepris la végétalisation des cours de récréation, vous allez en avoir quelques exemples dans les pages qui suivent.

Voilà ce qui a été fait à l'école des Rabats où l'on voit la différence qui est flagrante : 12 arbres plantés, 1.600 m² désimperméabilisés, 282 m² végétalisés, 2.455 m³ d'eaux pluviales mieux gérées.

Au-delà de l'aspect purement climatique et développement durable, je pense que ce genre de cours vise aussi à favoriser, et peut-être à contrecarrer, des comportements genrés qui existaient dans les écoles depuis des siècles, si j'ai bien compris ce que tu as dit, Stéphanie, c'est un double objectif s'agissant de l'école des Rabats ; mais aussi s'agissant de l'école Paul Bert : 7 arbres, plantés, 544 m² dés-imperméabilisés, 160 m²

végétalisés, 985 m³ d'eaux pluviales mieux gérées. Je pense que ces objectifs sont atteints.

Parmi les grands projets de végétalisation et de retour à la nature, il y a un projet qui a été entamé et qui va se poursuivre cette année, projet emblématique s'il en est, c'est la découverte et le désenfouissement de la Bièvre dans le parc Heller. Dont les études continuent sur la renaturation.

Il existe un projet de cheminement de la Bièvre, si j'en crois les dernières études, ce n'est pas tout à fait finalisé, c'est un peu l'esprit du projet, mais cela ne ressemblera pas forcément exactement à ce que je vous projette, il y aura peut-être moins de méandres que ce qui vous est proposé là sur la photo.

S'agissant de la protection de la nature, c'est un sujet qui a été évoqué également plusieurs fois en conseil municipal, mais aussi dans le cadre de la commission du développement durable, la Ville a mis en place ce que l'on appelle « le barème de l'arbre » qui permet, dans le cadre des travaux qui sont entrepris dans différents endroits de la Ville, là où les arbres peuvent être menacés, de leur fixer un prix, qui montre à quel point il est impératif de les préserver autant que possible, au risque pour ceux qui ne le feraient pas d'avoir à rendre des comptes. Vous avez là l'exemple d'un barème pour un arbre situé rue Barthélémy : un tilleul estimé 5.220 €.

Objectif : Protéger et prendre soin des 30.000 arbres estimés sur le domaine public, avec un outil de gestion : recenser, entretenir, surveiller, estimer la valeur.

Parmi les projets qui en ont tenu compte, qui ont cherché à faire en sorte que la Ville soit davantage végétalisée, il y a Jean Zay qui, pour certains, va toujours sembler trop minéral, mais il y a un effort important qui a été fait s'agissant des espaces végétalisés :

- 9.500 m² d'espaces végétalisés, avec 700 arbres conservés ou plantés, ce qui augmente le nombre d'arbres qu'il y avait auparavant sur le site,
- des bâtiments performants en énergie (matériaux, panneaux solaires, à énergie positive)
- une zone en majorité piétonne favorisant les mobilités douces
- et une offre complète de services dont une future Maison du Vélo.

Il est clair que les arbres mettront, pour les grandes tiges, un certain nombre d'années à pousser, et que cela nous donnera un peu l'impression entre l'avant et l'après que l'on a perdu quelques espaces verts, mais on se donne rendez-vous dans 30 ans, ou 10 ans peut-être, on aura des photos satellite qui montrent que ce quartier est bien végétalisé.

Les actions en lien avec le changement climatique sont évidemment mises en œuvre dans un objectif plus social et en l'occurrence tous les étés est mis en place à Antony un plan canicule, avec des personnes qui sont mobilisées pour aider les personnes âgées isolées, vous avez là un bilan de ce qui a pu être opéré en 2024, même si en 2024 on a eu la chance d'avoir des épisodes de chaleur moindres que l'année précédente en 2023, malgré tout la Ville d'Antony avait fait en sorte de se tenir prête en tant que de besoin.

Là on va continuer sur les aspects un peu plus économie sociale et solidaire qui rentrent dans l'aspect global de la transition écologique et du développement durable, avec un certain nombre de choses qui rappellent les actions qui ne sont pas spécifiques à 2024, ce sont souvent des thèmes et des sujets qui existent depuis un certain nombre d'années, mais cela dit, on peut noter que :

- Antony a été labellisée « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée », un certain nombre d'actions et d'associations de la ville ont été mises en place, dont certaines que l'on a trouvé intéressant de les mettre à l'honneur dans le cadre du rapport de développement durable :

- la recyclerie « la Trouvaille » a ouvert dans le centre commercial Pajeaud en réhabilitant des locaux,

- l'association Antraide et la Ville d'Antony ont créé une entreprise à but d'Emploi (EBE) pour réinsérer des personnes éloignées de l'emploi dans des nouvelles activités économiques à impact positif.

On a mis en place aussi avec un certain nombre de commerces des partenariats pour récupérer les bouteilles en verre. Et sans vouloir faire de mauvais jeu de mots parce que ce n'est pas mon genre, les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, chaque action compte aussi infime soit-elle, c'est une politique vraiment transversale et globale en faveur de la préservation de notre environnement.

- 105 bouteilles ont été collectées lors de la foire aux fromages et aux vins 2024

- Tri et lavage à Briis-sous-forges à 26 km de Antony

- Revente aux fermes et brasseurs franciliens, dont la ferme de Marcoussis, maraîcher présent au marché fermier d'Antony

- Trois points de collecte permanents à Antony : Sac de graines, Brun houblon, Ma P'tite échoppe.

Sur le thème de la santé : On parle souvent de la sauvegarde de la planète, alors c'est très bien de vouloir sauver la planète mais ce que je crois important surtout, c'est de faire en sorte que les humains qui vivent dessus soient sauvés avec elle. Donc il faut aussi agir en faveur de la santé des habitants. Et ce point de vue, c'est évidemment suivi, tout le monde le

sait, par Ioannis Vouldoukis. On a depuis un certain nombre d'années mis en place des capteurs qui permettent aux services de la Ville de suivre la qualité de l'air et je suis certain que ces données sont très, très bien utilisées par les services qui les utilisent. Et on a d'ailleurs une application qu'il est possible d'installer sur son smartphone qui permet de savoir où on en est sur ce sujet, n'est-ce pas Ioannis ?

Voilà, j'ai dit rapidement et de manière assez synthétique l'essentiel de ce qu'il y a dans le rapport que vous avez à votre disposition.

Antony surveille la qualité de l'air :

- Biosurveillance par des plantes bioindicatrices
- 16 capteurs installés à des points stratégiques dans tous les quartiers pour mesurer les particules fines, les oxydes d'azote, l'ammoniac et l'ozone ;
- Des mesures physico-chimiques du laboratoire central de la Préfecture de Police ;
- Des traceurs spécifiques en temps réel comme le carbone suie, traçant tout procédé de combustion (particules d'abrasion et d'érosion en suspension dans l'air).

Juste pour présenter ce qu'il est prévu de faire en 2025, dans les objectifs poursuivis en 2025 en faveur de la Transition Écologique, il n'y a

rien de neuf, c'est la continuation de ce que l'on entreprend depuis plusieurs années :

- On va poursuivre le déploiement de la GTC (gestion technique centralisée) dans les bâtiments municipaux, qui permet d'avoir une optimisation de la performance énergétique des bâtiments municipaux, en sachant en temps réel ce qui s'y passe pour pouvoir intervenir rapidement.
- On avait aussi un dispositif d'accompagnement des Antoniens dans le cadre de projets qu'ils avaient de rénovation thermique de leur logement, il existait sous la forme d'une convention avec l'association Soliha. À partir de cette année, et même depuis l'automne dernier, c'est Vallée Sud Rénov qui est une émanation de notre Territoire qui va faire en sorte d'accompagner les habitants, que ce soit d'ailleurs pour des logements collectifs ou des maisons individuelles.
- On va poursuivre la végétalisation des cours d'école qui est prévue, sous réserve des contraintes budgétaires qui nous sont imposées, deux cours, la maternelle Paul Bert (travaux) et l'élémentaire Pajeaud (études).
- On poursuit nos travaux sur les mobilités douces en créant à nouveau des abris sécurisés vélos et en poursuivant l'électrification de la flotte des véhicules de la Ville. Alors évidemment les rapports sont établis

à une époque, il faut un peu de temps pour faire, la Maison du Vélo devait ouvrir cette année mais ce sera certainement l'année prochaine,

- Et par ailleurs, le Comité « Parc Heller » Conseil de l'ESS : je l'ai annoncé, les études de re-naturalisation de la Bièvre dans le Parc Heller vont se poursuivre.

Voilà des exemples de ce que l'on trouve dans ce rapport. Je vous remercie de votre attention et je remercie aussi beaucoup les services qui ont participé à la rédaction de ce dernier, je pense à Hélène Cozzi, Christophe Ferreira et Pascal Denis qui tous les trois m'ont beaucoup aidé sur le sujet. Et je remercie tous les élus qui à un titre ou à un autre, dans le cadre de cette politique, dans le fait de tracer cette politique en faveur du développement durable qui est très transversale, ont eu l'occasion de l'améliorer, de corriger certaines petites erreurs qui existaient dans le rapport. Merci beaucoup de votre attention.

M. le Maire : Des questions ? Monsieur Doyen.

M. DOYEN : Oui, merci beaucoup pour ce rapport. Cela m'aura permis de voir que moi aussi, ma vue n'est pas très bonne parce que je n'arrivais pas à voir vos diapos, on essaiera peut-être d'appeler un numéro de téléphone le 1er mars, on pourra peut-être avoir des consultations.

Mais au-delà de cela, si l'on en revient à l'objet du rapport, je ne peux qu'approuver votre politique assez ambitieuse de réduction des gaz à effet

de serre pour la Ville, c'est quand même bien, si vous tenez les 40 % de réduction, il reste 27 %, alors certes les chiffres sont de 2022, on ne sait pas exactement où l'on en est depuis, mais il restait 27 % à faire. Juste pour rappeler que les émissions, c'était à peu près un tiers liées à la consommation des bâtiments, ensuite 20 % pour le secteur des déplacements, autant pour le fonctionnement interne de la collectivité, à peu près autant pour la restauration, et 12 % pour la gestion des espaces publics. Donc ces ambitions sont très louables, mais moi je n'arrive pas à comprendre comment vous allez faire pour les atteindre. Sur les 27 %, il y en a 18 % qui sont liés à la réduction des émissions qui sont liées aux bâtiments et d'après mes calculs, cela revient à diviser par deux en huit ans, même pas, il ne reste plus que cinq ans pour diviser par deux les émissions de ce secteur des bâtiments. Cela me paraissait déjà très compliqué, et très ambitieux, avec le MGPE à 6 millions d'euros par an, etc., en plus on sait que cela va s'étaler sur plus longtemps que cela, alors je ne dis pas que vous avez d'autres choix, mais la réduction du budget qui lui est consacré me fait dire que ce sera très difficile, voire même impossible d'atteindre cet objectif sur cette partie-là. Il y a bien effectivement des projets de solaire qui se développent mais cela reste limité et à mon avis cela ne peut pas avoir un grand impact sur tous ces aspects-là.

Ensuite, sur la partie des déplacements, vous espérez que cela contribue à hauteur de 7,5 %, là encore cela revient à réduire de 40 % les émissions dans la Ville alors que l'on voit que les remplacements des véhicules électriques ne marquent pas vraiment.

De même, vous comptez, c'est ce qui est écrit dans le rapport, sur le développement de la visio, moi je pensais qu'elle était déjà assez répandue depuis la Covid, alors on a peut-être encore des marges de manœuvre, en tout cas le plan d'action ne me paraît pas très évident.

Je n'ai pas pu m'empêcher de sourire quand vous avez parlé des mobilités douces que vous encouragez en donnant l'exemple de la rue Mounié où justement vous avez fait une zone de rencontres mais en interdisant le double sens cyclable quand même...

Sur le secteur de la restauration, alors là c'est une contribution de 1,5 %, sur les 27 % cela fait une réduction modeste de 8,5 alors que justement avec les nouveaux marchés des cantines il y avait une vraie opportunité ; on ne peut que vous appeler une fois encore à proposer des alternatives végétariennes qui auront un impact très significatif sur la consommation.

Sur la stratégie numérique, vous avez parlé de beaucoup de choses et on vous encourage dans ce que vous avez dit. Moi je n'ai pas pu m'empêcher de noter que les caméras avaient quand même un impact qui

n'est pas nul, les caméras de vidéoprotection dans l'impact n'est pas nul, donc à voir aussi.

Et puis sur les achats, je cite : « Dès que possible des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics », je vous rappelle que cela devient obligatoire au 1er janvier, donc ce n'est quand même pas une découverte.

Sur le volet de l'adaptation, il y a des cours d'écoles qui sont désimperméabilisées, c'est très bien, le cimetière pareil. J'ai beaucoup aimé effectivement votre allusion sur le quartier Jean Zay, vous voyez ça à la page 35, vous avez encore projeté tout à l'heure un quartier végétal sans voitures où il fait bon vivre : sur la photo présentée il n'y a pas un brin d'herbe ! Rien. Ce n'est que minéral. Donc voilà, ça dit tout.

Vous plantez des arbres mais excusez-moi, c'est un défaut professionnel, ce sont souvent des petits arbres, ou des arbres à petit développement qui n'auront pas d'effet d'ombrage à moyen/long terme.

La politique de désimperméabilisation, vous en parlez, mais on n'a pas de plan, on ne présente rien.

Le plan de gestion des risques d'inondations, on l'a demandé, pour l'instant il n'y en a pas.

Le plan d'ouverture des lieux de refuge en temps de canicule, c'est bien mais il y a très peu de lieux. Et puis quand on parle de chaleur, de

confort d'été dans les logements sociaux, c'est pareil, ce n'est pas du tout pris en compte.

Sur les ressources locales, je reprends le troisième volet, vous avez parlé de la qualité de l'air, c'est vrai, c'est un vrai risque pour les habitants et vous l'avez mis en avant. On la mesure mais je n'ai vu aucun plan d'action. Rien n'a été cité. Et donc les réponses de 2025 qui sont deux cours d'écoles à végétaliser, une Maison du Vélo, quelques voitures de plus, tout cela nous paraît extrêmement léger pour atteindre ce très bon objectif.

Donc nous ne pouvons que vous appeler à systématiquement penser à la prise en compte de l'environnement quand vous prenez une décision pour la Ville. La sobriété, c'est aussi bon pour les finances. Cela va souvent de pair, et justement, le fait que la situation financière de la Ville est difficile est aussi l'occasion de se remettre en question sur tout un tas d'aspects et de repenser à cette sobriété.

L'achat public est quand même un élément à prendre en compte systématiquement. Les clauses environnementales, vous en mettez, mais souvent ce sont des pourcentages faibles, on peut monter jusqu'à 20 %, 25 % souvent, et ce n'est pas beaucoup plus cher.

Et puis on vous encourage aussi à sensibiliser les agents par des systèmes soit de challenges soit de primes qui pourraient les encourager

à aller vers des solutions qui soient plus décarbonées, y compris utiliser davantage un système d'auto-partage, voire même de vélo-partage.

Et puis nous vous encourageons aussi à réfléchir avec le Département à l'abaissement de la circulation automobile sur les grands axes de la Ville qui aurait un impact et sur les émissions et sur le bruit et du coup sur la qualité de l'air et sur la santé. Voilà. Je vous remercie.

M. le Maire : Autre intervention ? Il n'y en a pas. Monsieur le rapporteur, vous voulez répondre ?

M. ARJONA : Monsieur Doyen nous a beaucoup encouragés, j'accepte ses encouragements.

M. le Maire : Bien. Nous considérons que le débat a eu lieu.

Et nous passons maintenant au débat d'orientations budgétaires 2025, Monsieur Médan a la parole.

I - FINANCES

5 - DEBAT CONCERNANT LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2025

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Bonsoir à tous. Nous voilà arrivés en février comme chaque année avec le débat d'orientations qui précède le vote du budget.

Comme indiqué à l'écran, l'environnement économique des collectivités territoriales a été assez défavorable en 2024 parce que même

si l'inflation est plus faible qu'en 2022 et 2023, la plupart des prix n'ont pas vraiment baissé, beaucoup restent encore très élevés et forcément les achats des collectivités gonflent, qu'il s'agisse de l'énergie, de la restauration scolaire, et de tous les matériaux qui sont incorporés dans nos investissements.

Une des conséquences majeures de l'inflation, vous le savez, c'est la forte hausse des taux d'intérêt en 2023 et en 2024, malheureusement les taux n'ont pas baissé au rythme espéré. Il suffit pour cela de regarder certains cours de taux pour s'apercevoir que cela a baissé très tardivement. Et le fait que cela n'ait pas beaucoup baissé a provoqué deux effets qui perdurent et ce pour toutes les collectivités évidemment :

1) La poursuite du ralentissement du marché immobilier avec pour conséquence une baisse prolongée des droits de mutation pour toutes les collectivités territoriales ;

2) Le maintien du renchérissement du coût des emprunts pour tous les acteurs économiques malgré une légère inversion des courbes en fin d'année mais dont les effets se sont peu matérialisés en 2024.

Alors si maintenant on se concentre sur Antony, puisque là j'évoquais je dirais le cas général, Antony a été comme beaucoup de collectivités. Si on voit maintenant ce qui se passe pour Antony , quelles sont les conséquences de l'inflation très concrètement ?

- 1) Les dépenses de fonctionnement sont passées de 18,1 à 22,1 millions d'euros de 2022 à 2024. Donc on a eu 4 M€ de plus de nos dépenses de fonctionnement. C'est simple, c'est clair.
- 2) Nous avons eu une forte augmentation du coût de nos investissements qui sont sensibles aux hausses de prix dans les secteurs de la construction et les travaux publics. Ça, c'est pour les conséquences de l'inflation.

Les conséquences de la hausse des taux d'intérêt : elles sont claires et lourdes puisqu'elles ont eu pour effet :

- 1) d'alourdir les charges financières : elles sont passées de 1,7 M€ en 2022 à 5,5 M€ en 2024. C'est considérable.
- 2) Et la deuxième conséquence, c'est que l'atonie du marché immobilier provoque une réduction des droits de mutation qui sont tombés à 3,3 M€ en 2024 alors qu'ils étaient à 5 M€ en 2022. Et dans ce contexte économique incertain, certaines ventes de terrain ont aussi été décalées, augmentant temporairement notre besoin d'emprunt. C'est un effet second mais bien réel de l'atonie du marché immobilier, de la hausse des taux, et de tout ce qui se passe.

Alors évidemment, en contrepartie, malgré ce contexte un peu difficile, évidemment, nous avons fait le choix de maintenir des services publics de qualité. Nous avons fait le choix d'augmenter la subvention au

CCAS, nous avons fait le choix de continuer à transformer la Ville grâce aux investissements réalisés depuis ces quelques années.

Nos investissements (hors reports) sont :

- 2020 : 21,1 M€ au plus fort du Covid
- 2021 : 34,2 M€
- 2022 : 42,2 M€
- 2023 : 62,7 M€
- 2024 : 34,2 M€

Si on fait la somme, je l'ai faite, cela fait à peu près 195 M€, près de 200 millions en cinq ans. C'est considérable.

C'est un élément important évidemment, on va en reparler très vite.

Alors même si le contexte économique est moins favorable que par le passé, pour autant la situation financière de la Ville reste maîtrisée avec un autofinancement de 15,3 M€ au dernier chiffre en 2024, en temps réel.

En 2024, oui notre endettement s'est accru, pour financer nos investissements comme je le disais, pour compenser les retards aussi sur les ventes des terrains à Antonypole, notre endettement a augmenté de 19 millions en 2024, se portant aujourd'hui à un peu moins de 172 M€.

Endettement en 2023 : 152,7 M€

Endettement en 2024 : 171,9 M€. Soit + 19,2 M€.

Mais comme je le disais, c'est la contrepartie nécessaire pour avoir une Ville qui se transforme au bénéfice de ses habitants. On en a parlé, vous le savez, ce sont des investissements massifs, et je les rappelle brièvement :

- Dans le quartier Jean Zay : école, crèche, parking
- Dans le centre-ville : rue Mounié, rue de l'Eglise, rampe du parking, poste de police municipale
- Et plus globalement la poursuite de la transition écologique dans toute la Ville, dont on vient de parler à l'instant avec ce que l'on appelle parfois le DOB Vert.

Avant de revenir plus en détail sur tous ces aspects, nous allons présenter la partie RH de ce DOB et je laisse la parole traditionnellement à Claire Genest.

Mme GENEST : Je vais vous présenter le débat d'orientations budgétaires sur la partie des ressources humaines. On va faire un premier zoom sur les effectifs au 31 décembre 2024.

Nous avons 988 agents permanents rémunérés, ce qui représente 977 ETP, ce qui prouve que l'on a très peu d'agents à temps partiel. Cela représente une augmentation de 4,33 % par rapport à 2023. Cette augmentation est due principalement à l'augmentation des contractuels : + 16 %, grâce notamment à l'élargissement du recours aux contractuels,

ce qui nous est permis par la loi du 6 août 2019, et à la contractualisation des agents de l'animation qui vient aussi renforcer les équipes techniques des contractuels et les nouveaux équipements qui ont été ouverts, notamment Jean Zay, ainsi que des médiateurs qui ont été recrutés.

68 % catégorie C (+1%)
 16 % catégorie B (-1%)
 16 % catégorie A (même % en 2023)

Comme vous pouvez le constater, l'équilibre entre les catégories A, B et C reste à peu près identique avec un petit mouvement de -1 et +1 sur les catégories B et C.

Nous avons des filières administratives et techniques qui sont toujours prépondérantes et une filière Animation qui bien sûr grossit du fait de la contractualisation de la filière de la police municipale. Donc voilà un peu la photographie au 31 décembre 2024.

Les orientations que nous prenons pour l'année 2025 sont au nombre de trois majeures :

- 1) la première est celle des mesures prises pour le pouvoir d'achat :
 Je rappelle qu'en 2024 :
 - Nous avons augmenté de 5 points le point d'indice pour l'ensemble des catégories d'agents, ce qui représente environ 440.000 €, et donc ce n'est pas rien,

- Et nous avons versé en 2024 la fameuse PEPA, Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat, qui était mise à la discrétion des collectivités locales et que la Ville d'Antony a choisi de verser. Elle était plafonnée entre 300 et 800 € pour soutenir des rémunérations inférieures à 39.000 € bruts annuels, et nous avons choisi de la verser au maximum, ce qui a représenté environ 430.000 € pour l'ensemble de la collectivité. Donc un effort que nous avons fait en faveur du pouvoir d'achat, qui a été une décision de la Ville et qui n'était pas forcément suivie par les villes autour de nous.
- Enfin nous avons également en 2024 continué de déployer le plan de contractualisation que nous avons commencé à déployer en 2023 avec des agents vacataires au sein de la Direction de l'Education après la grosse masse de contractualisation de 2023, nous avons continué à le faire en 2024 avec 10 contrats signés sur cette Direction de l'Education.

Les mesures de pouvoir d'achat sont au cœur bien sûr de nos préoccupations dans un cadre, comme l'a dit Pierre, budgétaire qui reste quand même contraint.

Pour 2025 :

- Nous poursuivrons la contractualisation de cinq agents supplémentaires de la filière Animation

- Nous allons mettre en place le nouveau régime indemnitaire pour les agents de la filière police municipale à partir du moment où la loi nous le permet, puisqu'à partir du 31 décembre 2024 nous pouvions le faire, nous avons déjà un régime indemnitaire favorable, en tout cas une part variable pour cette filière de police municipale, non seulement nous allons donc maintenir ce régime indemnitaire dans cette nouvelle forme au même niveau mais nous allons les faire bien sûr accéder au CIA, ce qui constituera pour eux une mesure d'amélioration du pouvoir d'achat puisqu'ils auront un variable en fonction de leurs compétences personnelles.
- Et nous envisageons l'octroi du bonus attractivité pour le secteur de la Petite Enfance pour soutenir l'attractivité et la fidélisation du personnel, ceci afin de garder pour Antony une attractivité pour le statut des crèches et fidéliser le personnel, et ceci afin de recruter aussi de manière plus facile.

Ces mesures de maintien du pouvoir d'achat sont mesurées mais elles sont justes, et elles devront être efficaces pour continuer à staffer des services et à pouvoir répondre aux besoins des Antoniens.

2) Le deuxième grand axe de notre orientation concernant les ressources humaines, ce sont les actions en faveur du développement des compétences.

- 2024 a été une année extrêmement importante en termes d'investissements sur les compétences des agents, rappelez-vous le RSU, nous avons présenté des chiffres qui montraient que les indicateurs étaient totalement ouverts pour la collectivité, bien plus que la moyenne des collectivités autour de nous du CIG.

- Nous avons déployé un parcours managérial important : nous avons réussi à former 80 % du personnel, ce qui était notre objectif, aux gestes qui sauvent.

- Nous avons aussi professionnalisé l'entretien professionnel intégré dans le nouveau SIRH qui permet de mieux mesurer les besoins en compétences grâce à l'action des cadres qui peuvent avoir des entretiens plus structurés pour identifier les besoins individuels des collaborateurs.

- Nous avons continué à mener nos actions en faveur du Compte Personnel de Formation qui n'est pas obligatoire dans le secteur public puisqu'il n'est pas financé ; nous avons donc comme chaque année sanctuarisé une partie de notre budget formation de manière à financer des actions de formation qui permettent les évolutions de compétences et des transitions professionnelles.

- Et enfin, nous avons développé également des VAE (validation des acquis de l'expérience) à la Petite Enfance au bénéfice de six agents qui ont ainsi bénéficié de valoriser leur expérience pour pouvoir progresser.

2025 sera dans cette continuité sur le développement des compétences, nous pensons qu'il est effectivement du devoir de la collectivité de maintenir et de développer l'employabilité de ses agents :

- En poursuivant le parcours managérial qui est un axe fort de notre politique de développement de compétences parce que cela permet également l'efficacité de l'ensemble des structures managériales ;
- Nous allons répondre aux besoins de compétences qui sont dessinées via l'entretien professionnel, avec un plan de développement des compétences ambitieux ;
- Nous augmentons de 1 à 3 les journées pédagogiques dans le secteur de la Petite Enfance ;
- Nous poursuivons les VAE, donc c'est un effort que nous poursuivons.

Les politiques de développement de compétences sont des politiques pluriannuelles et donc nous nous inscrivons dans ce qui a été mis en place et consolidé depuis 2024 pour consolider le capital compétences de la collectivité au bénéfice des Antoniens et aussi bien sûr des agents qui en bénéficient.

3) Le troisième grand axe de notre orientation, c'est la qualité de vie au travail et la marque employeur :

- 2024 : Là-dessus je rappelle que nous avons pris intégralement en charge la cotisation du CNAS pour tous les agents, donc c'est une montée

en puissance dont nous nous félicitons puisqu'en fin d'année 2024 - début 2025, nous avons maintenant un agent sur deux qui en bénéficiait alors qu'au début de la mise en place il y avait un agent sur trois. Donc on voit que c'est un dispositif qui commence à prendre ses marques et ceci au bénéfice de l'ensemble des agents qui intègrent la collectivité ou qui sont dans la collectivité.

- Nous avons mis en place aussi un accompagnement psychologique des agents par une psychologue du travail, ce qui nous paraît extrêmement important dans les périodes qui sont un peu compliquées.

- Les cafés DRH ont été mis en place aussi de manière trimestrielle et permettent aux agents de poser leurs questions et aussi de bien distinguer les sujets managériaux des sujets RH, ce qui permet d'être plus efficace, de répondre aux problématiques RH des agents et aussi de donner aux managers des clés pour répondre aux attentes de l'ensemble des agents.

- Et enfin nous avons aussi commencé à déployer des outils de l'IA, l'intelligence artificielle, qui vise aussi à augmenter la productivité, qui permet d'augmenter la disponibilité pour des tâches à plus grande valeur ajoutée et qui commence à être utilisée çà et là dans la collectivité, et c'est bien sûr des outils qui vont être développés, qui sont développés partout

ailleurs et qui peuvent être très utiles pour concentrer des agents sur des tâches à plus de valeur ajoutée au bénéfice des Antoniens.

- 2025 : Ce sera la poursuite de ces dispositifs qui sont mis en place avec deux mesures phares sur la qualité de vie et la marque employeur :

- Le premier sera la participation de l'employeur à la prévoyance puisque nous prévoyons de doubler la participation de la collectivité pour la prévoyance des agents ;

- Et nous prévoyons aussi et c'est déjà passé en conseil municipal, c'est à venir, une augmentation de la participation employeur à la mutuelle santé parce que les mutuelles ont beaucoup augmenté et donc nous prévoyons de manière assez significative une augmentation de + 10 € par tranches ; vous avez dans le texte comment cela se traduit pour l'ensemble des tranches tel que cela a été mis en place pour les agents.

Donc voilà nos trois axes de travail, voyez que nous avons à la fois des ambitions et en même temps des axes qui sont en continuité, donc nous avons une continuité de cette politique RH qui vise à la fois à assurer le bien-être et l'efficacité de nos agents dans une Ville dynamique, positive, de compétences accrues, et nous prenons soin de nos agents ainsi que je l'ai dit à la cérémonie des vœux en disant : Voilà, nous sommes attentifs à vos besoins et aussi soucieux de soutenir votre pouvoir d'achat qui est aussi un point important bien sûr pour rester attractifs.

Alors cela se traduit en 2025 dans un budget dont voilà les principales évolutions : un budget en augmentation de 4,7 %, à hauteur de 58 M€, avec un impact de nouveaux équipements :

- Ce sont globalement l'US Métro, avec les neuf postes supplémentaires, et l'année pleine sur les équipements de Jean Zay puisque nous avons une moitié d'année, les équipements ayant ouvert au mois de septembre.

- L'impact GVT, Glissement-Vieillesse-Technicité, qui impacte pour 500.000 € et sur lequel nous n'avons pas bien sûr la main ;

- Nous avons un impact qu'il faut souligner qui est celui de la CNRACL, ce régime de retraite qui a totalement dévié et sur lequel il y aura un rattrapage qui va être mis en place, et qui va être très lourd pour les collectivités. Nous avons un coût de 200.000 € l'année dernière qui a été compensé par l'État et cette année c'est un surcoût de 800.000 € qui bien sûr ne sera pas compensé par l'État. On sait en plus que l'on aura une augmentation tous les ans de 3 points de cette cotisation CNRACL, qui sera à Antony comme pour la plupart des collectivités une charge lourde à porter, qui s'inscrit dans le temps, et donc ça, c'est un sujet de préoccupation pour tout le monde.

- La variation des effectifs représente à peu près 550.000 €, avec des remplacements, des arrivées, des départs, nous avons un solde positif sur les effectifs de 550.000 € ;

- Et puis des mesures internes, on a regroupé les fameux taux de vacations, les contractualisations, les augmentations de participation employeur aux mutuelles, etc., et l'ensemble des éléments que je vous ai décrits dans les slides précédentes, tout cela pèse pour 400.000 €.

Donc une masse salariale en 2025 en augmentation, en augmentation moindre que les autres années, avec à la fois le souci bien sûr d'ouvrir de nouveaux équipements et de staffer ces équipements au bénéfice des Antoniens, mais en même temps d'avoir une maîtrise de cette masse salariale tout le temps en prenant des initiatives qui visent à mieux rémunérer nos agents, à développer leurs compétences, et bien sûr à assurer au mieux une qualité de vie au travail et de bien-être au travail, la meilleure qualité possible pour l'ensemble des agents. Je vous remercie.

M. MEDAN : Alors effectivement, c'est important et depuis quelques années, si l'on regarde l'évolution de la masse salariale, c'est une progression considérable qui traduit tout ce que tu viens de dire, Claire, en termes de compétences, en termes de qualité de vie au travail.

Si l'on revient aux orientations budgétaires avec la question des investissements, etc., je vous l'ai précisé en introduction, des orientations plus précises que je vais ensuite développer, certains points nous sont apparus importants de préciser :

Dans un contexte économique et politique incertain, les grandes orientations budgétaires 2025 :

Depuis 20 ans Antony s'est dotée d'un grand nombre d'équipements pour plusieurs centaines de millions d'euros. Et malgré la crise financière mondiale de 2008, nous avons su conserver un rapport très satisfaisant entre la dette et l'autofinancement, un ratio très souvent bien inférieur à 10 ans.

Malheureusement depuis la crise du Covid, depuis que nous avons cumulé et accumulé un certain nombre de difficultés couplées, on vient de le voir, avec des objectifs RH assez ambitieux et un programme d'investissement, il faut le reconnaître, ambitieux, qui « tombe » au moment où les difficultés arrivent en escadrille, tout cela a rendu très délicat le maintien de cet équilibre antérieur avec le fameux ratio inférieur à 10. C'est pourquoi d'ailleurs nous avons dû augmenter les impôts à deux reprises, la taxe foncière, on ne l'a pas fait de gaité de cœur mais il fallait le faire par rapport à ce souhait de maintenir un équilibre financier.

Malheureusement cela ne suffira pas parce que les Villes vont être mises à contribution pour participer au redressement des finances publiques du pays. Les mesures envisagées par le Gouvernement pour redresser les comptes publics devraient coûter près de 2 millions en 2025. Alors il s'agit de la hausse de la cotisation retraite, il s'agit d'un prélèvement sur les recettes, et peut-être quelques petites surprises auxquelles on aura

droit sur la dotation, mais bon, ne soyons pas trop pessimistes. Et cela risque de se poursuivre durant plusieurs années.

Et donc pour faire face à l'ensemble de ces contraintes nous avons décidé un certain nombre de mesures importantes qui vont se traduire par :

- 1) un décalage du programme d'investissement
- 2) une volonté de limiter le budget d'investissement autour de 25 M€ en 2025
- 3) tout en conservant quand même un certain nombre de priorités comme celles vers la transition écologique et d'autres dont je vais parler très vite
- 4) retrouver un autofinancement plus élevé qui est le gage vis-à-vis de notre tutelle aussi d'un sérieux budgétaire
- 5) une plus grande maîtrise des dépenses de fonctionnement et sans augmenter les impôts
- 6) stabiliser puis réduire l'endettement.

Voilà les six axes, dont certains d'ailleurs sont évidemment intimement liés aux précédents, il y a une interconnexion de ces six points et je les ai présentés comme ça par souci de clarté.

Pour éviter une présentation un peu longue, j'ai choisi de privilégier certains thèmes et notamment deux thèmes peut-être plus que d'autres, mais rassurez-vous, étant donné qu'Eric a déjà fait la synthèse de la

synthèse, je ferai donc la synthèse de la synthèse de la synthèse sur la transition écologique. Le rapport que tu as présenté était tellement dense que je vais essayer de revoir rapidement les objectifs en mettant en évidence les points forts. :

La transition écologique :

1) nos objectifs.

- Réduire fortement la consommation d'énergie de nos bâtiments (rénovation thermique)

- Produire un volume croissant d'électricité photovoltaïque

- Poursuivre les économies dans l'éclairage public avec 100 % de Leds : objectif presque atteint

- Poursuivre les efforts en termes de mobilités non polluantes (bornes de recharge, plan vélo, verdissement du parc auto...)

- Verdir les espaces publics. Le verdissement, cela prend parfois un peu de temps, il faut un peu de temps pour voir pousser un arbre... On a déjà pas mal d'arbres dans la commune, il y a pas mal de parcs, pas mal de zones vertes, on n'est pas du tout les moins bien lotis dans ce domaine. Et d'ailleurs quand on a des invités, souvent ils disent : il y a beaucoup de parcs à Antony, beaucoup de squares, beaucoup de petites zones « vertes ».

2) les moyens : Alors pour cela, nous avons souhaité sanctuariser un budget annuel de 4 millions d'euros pour 2025 et pour, nous le souhaitons très fortement, les années à venir.

Rapidement malgré tout par rapport à ce que tu as dit, Eric :

- la rénovation thermique des bâtiments municipaux, c'est un point important mais c'est un point qui est très lourd, également la volonté de se conformer au décret tertiaire qui suppose du - 50 % en 2040 dans la consommation énergétique des bâtiments. On est d'accord, ce n'est pas simple, on est parfaitement conscients que c'est un challenge, surtout avec un budget en légère baisse.

Pour répondre, le Schéma Directeur Energie a été élaboré et nous allons poursuivre des actions en 2025 qui sont listées évidemment quand on prépare les budgets de manière très précise :

- Le remplacement des vieux équipements par des pompes à chaleur,
- La rénovation énergétique des groupes scolaires comme celui de La Fontaine,
- Le lancement du marché d'hypervision pour un pilotage à distance dans le cadre de la GTC,
- La poursuite de l'installation des stores extérieurs dans les groupes scolaires et équipements publics, cela n'a l'air de rien mais c'est très

apprécié bien évidemment par tous les petits élèves des groupes scolaires.

- Le photovoltaïque : là encore, on va poursuivre et on va équiper de panneaux solaires au moins quatre lieux : le stade Georges Suant, l'Hôtel-de-Ville, la crèche La Source, et le cinéma Le Sélect aussi. Et donc on va essayer grâce à ce photovoltaïque de produire environ 2,4 millions de kWh par an. Là encore, ce n'est pas rien.
- L'éclairage public : depuis 15 ans la Ville a mis en œuvre un plan de modernisation de son éclairage public afin de réaliser des économies d'énergie. De 2008 à 2024 la consommation électrique a baissé de 70 %. Aujourd'hui on est à 1,4 million de KW/h, on était à près de 5 en 2008, on voit bien les progrès. À un moment donné, on peut bien imaginer que quand tout est en Leds, l'économie s'arrête. Il y a une limite à la baisse. On peut imaginer quand même et c'est le calcul qu'ont fait les services, qu'en 2027/28, on pourrait être à 750.000 KW/h.
- Les nombreux autres leviers favorisant la transition écologique et Eric en a parlé évidemment :
 - Des efforts multiples en vue de réduire l'artificialisation des sols
 - La poursuite de la rénovation des cours d'écoles
 - Une montée en puissance de la GTC (gestion technique centralisée) des bâtiments

- La poursuite du développement des mobilités durables avec des bornes de recharge, parcs à vélos, abris sécurisés, ouverture d'une Maison du vélo, fête du vélo...
- La poursuite du verdissement du parc automobile mais là encore, vous le savez tous, les véhicules électriques coûtent très cher, et ça ne peut pas se faire non plus au détriment de tout le reste.
- Et un élément sur le moyen/long terme, mais qui ne sera pas à négliger dans quelques années pour la Ville, c'est le projet de création d'un réseau de géothermie en eau profonde qui permettra d'alimenter plusieurs quartiers de la Ville d'Antony et notamment le quartier d'Antonypole. Alors évidemment c'est à plus long terme et ce n'est pas pour 2025, mais c'est engagé, et ça va se poursuivre.

Le deuxième petit focus que je souhaitais faire à l'occasion de cette présentation, c'est évoquer le social et l'aspect social à travers ce DOB, tout simplement parce que c'est un élément qui est multifactoriel comme on dit, et qui parfois est considéré comme insuffisant par l'opposition alors que quand on regarde l'ensemble des actions qui sont entreprises dans le domaine social, on s'aperçoit qu'Antony fait beaucoup de choses et dans pas mal d'axes qui ne sont pas forcément tous classés dans ce que l'on peut appeler le social :

- Le soutien financier permanent et accru de la Ville au CCAS, c'est un élément évidemment de base, fondamental
- Le CCAS est au cœur de la prévention grâce à de multiples événements réalisés avec les associations sur des questions de l'action sociale, l'hygiène, les violences intrafamiliales, etc.
- 2025 : nous allons poursuivre évidemment tout ce que le CCAS a fait, avec en plus la création d'une Maison de la Citoyenneté et des Solidarités avec une plateforme numérique qui va être mise en œuvre, puis la mise à disposition des locaux. C'est un élément important qui va jouer parallèlement à ce que fait le CCAS.
- Et le développement de la promotion de la santé à travers notamment le Conseil Local de Santé Mentale.
- Ce n'est pas le seul élément et Eric en a parlé aussi, il y a des capteurs, on s'intéresse à la maîtrise de toutes ces questions.

Et évidemment il y a aussi des questions un tout petit peu moins liées à la santé et pourtant importantes au plan collectif :

- C'est la réflexion qui peut être menée par le Conseil du Bien Vivre Ensemble (CBVE) sur certains points spécifiques comme le handicap, le dialogue entre religions qui est un élément important aujourd'hui, on voit que cela peut permettre à la Ville d'avoir une certaine sérénité ou plus de sérénité en tout cas que d'autres.

- La poursuite des actions par le Comité Local Handicap fondé en 2021
- Le renouvellement du projet social dans le cadre de l'activité du Centre culturel Ousmane Sy
- Le développement du service « Transport à la demande » pour les seniors, mis en place depuis septembre 2022 : 5.000 trajets ont été effectués en 2024. Je ne connais pas le taux d'augmentation mais je sais que c'est une vraie réussite.
- Le CLIC pourrait aussi être cité par rapport à son souhait de nouvelles actions, avec par exemple CLIC'Info qui a décidé de changer de nom pour rendre ses actions plus visibles en s'appelant CLIC'Aidant d'Antony, avec aussi à l'intérieur un peu plus d'informations, disons une orientation vers davantage d'informations pour tous ceux qui ont besoin de s'y retrouver un petit peu dans toutes les démarches. Donc ça, c'est encore une amélioration de cet aspect social que le CLIC développait par ailleurs depuis quelques années déjà.
- Une fréquentation en hausse de la Maison des Familles ; Je considère que la Maison des Familles c'est, comme je l'ai intitulé, le social dans toutes ses dimensions. Parfois c'est classé dans la famille, la Maison des Familles, mais moi je considère que c'est tout

à fait cohérent aussi de le mettre dans la politique sociale de la Ville, avec de nouveaux ateliers, de nouveaux projets pour 2025 (compétences psychosociales, la question du langage, les problèmes liés aux tablettes, aux écrans...)

- Pour finir, un chiffre : la Ville frôle le seuil des 25 % de logements sociaux : 24,77 % (prévisions pour 2026 : 25,03 %), donc on est dans les clous, progressivement, et on va l'être parfaitement très vite.
- Le logement social (Hauts-de-Bievre Habitat) bénéficiera d'un soutien accru de la part de la Ville d'Antony, on l'a vu d'ailleurs lors du précédent conseil municipal.

Donc voilà, encore une fois, si je faisais de manière exhaustive, si je reprenais de façon exhaustive le document, vous m'en voudriez beaucoup parce qu'on serait encore à parler du DOB à minuit. Donc, c'est volontairement que j'ai résumé, j'ai restreint.

Je souhaitais malgré tout évoquer quelques éléments complémentaires sur la prévention et la sécurité par exemple, nous allons :

- Etendre le réseau de fibre optique permettant la vidéoprotection, mais qui ne permet pas que ça parce que la téléphonie sous IP, le contrôle d'accès, la GTC, le transfert de données sont aussi des

éléments très importants qui sont permis par le réseau de fibre optique

- La poursuite du développement des caméras de vidéoprotection qui sont demandées par les habitants et dont l'objectif est de 100 caméras supplémentaires en 2025
- La poursuite de la mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) dans les écoles et dans les crèches, combinant vidéoprotection et moyens d'alerte internes reliés au CSU
- Le renforcement des effectifs de la police municipale qui devrait investir ses nouveaux locaux en 2025.

Et un souhait, ce n'est pas un scoop, c'est un souhait très fort concernant la jeunesse.

- Le maintien de l'offre de séjours de vacances et de classes de découverte (52 créneaux au total sur nos deux centres), tout ce qui est séjours de vacances est maintenu et je crois même qu'il y en a deux de plus par rapport à l'an dernier,
- Une poursuite et un élargissement des activités proposées par le 11, avec une nouvelle équipe : stages Jeunes, bourses, interventions hors les murs ; avec beaucoup de jeunes qui sont inscrits au 11, on peut dire que c'est un vrai succès,

- Et une augmentation des actions d'accompagnement des jeunes (favoriser l'insertion, l'autonomie...)
- Et la volonté de renforcer les projets et la réflexion autour de grandes problématiques comme : le harcèlement, la culture, l'écologie et l'équilibre alimentaire...

Concernant le sport : la Jeunesse précède souvent le Sport ou inversement, je pense que tout le monde est au courant de ce que nous avons fait :

- Une récente acquisition des infrastructures de l'US Métro, dont vous avez entendu parler, vu quelques affiches et même dans un journal, où il y avait un article.
- Rénovation du skate Park sur la coulée verte. Alors il n'y avait pas encore d'articles sur la rénovation du Skatepark, on va essayer de remédier très vite à ce problème parce que les jeunes sont très heureux qu'on ait accédé à leur demande, les jeunes et les moins jeunes d'ailleurs peut-être, je n'en sais rien,
- Les travaux de remise en état de la fosse de plongée, ça va faire plaisir à l'opposition, s'achèvent enfin pour une réouverture prévue en mai 2025

- Le complexe Éric Tabarly, lui aussi est désormais pleinement opérationnel (après un an de fermeture suite aux émeutes de juin 2023)
- La Ville continuera, malgré les restrictions budgétaires, de soutenir les clubs sportifs et les associations avec un même niveau de subventions.

Pour conclure cette présentation et ces choix forcément non exhaustifs, la culture et les animations :

- La fête de la musique 2025 : sélection de plusieurs groupes de musiciens amateurs par le CJC, donc une fête de la musique plutôt Antonienne, on va dire, et peut-être au-delà d'Antony quand même
- Le festival de jazz qui fêtera sa 20ème édition
- Une demande de reconduction du CLEA qui arrive à son terme en 2025, c'est le Contrat Local d'Education Artistique
- Et la reconduction de beaucoup d'événements :
 - Le festival de BD « des bulles dans la ville »
 - Carnaval, chasse à l'œuf, salon du modélisme
 - La fête de la science, fête du vélo
 - Village Nature et environnement
 - Le Forum des Associations

- La Journée du Street Art fêtera sa 10ème édition
- Le salon des créateurs de Noël

Pour conclure, si vous faites le bilan de tout ce que je viens de résumer à grands traits, vous voyez que malgré des difficultés, il ne s'agit pas d'un budget d'austérité. Il s'agit certes de tenir compte d'un environnement économique, politique, financier assez difficile, assez contraint, mais la municipalité va maintenir la qualité de son offre, la qualité et le périmètre, et l'ensemble de son offre de services avec le souci de poursuivre un certain nombre d'objectifs comme la transition écologique, comme le soutien au CCAS et d'autres éléments que j'ai évoqués. Nous allons donc être très rigoureux avec nos dépenses de fonctionnement et nous devons accepter de décaler certains investissements.

Et pour citer Charles Darwin qui disait : « Les espèces qui survivent ne sont pas les espèces les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements », eh bien je conclurai en disant qu'Antony continuera de s'adapter aux changements. Merci.

M. MONGARDIEN : Bonsoir Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les élus bonsoir. Pour commencer, quelques remarques préliminaires sur le premier bilan de l'année 2024.

En 2023 on pouvait saluer les efforts des services municipaux pour la réalisation des travaux d'investissement à un niveau de près de 63 M€,

dont 30 M€ relevaient des grands projets et des nouveaux équipements. En 2024, alors que dans le budget primitif il était prévu un budget d'investissement de 61 M€, dont 45 M€ pour les grands travaux et 14 M€ pour les investissements récurrents, 1,4 M€ pour les acquisitions foncières et autres, il n'y aura eu que 34 M€ de réalisés, soit près de 64 %. Ce sont principalement les grands projets avec moins de 43 % de réalisations qui contribuent à cette faible performance avec les reports annoncés de l'école Anatole France, de la nouvelle médiathèque, et la transition écologique dont le budget passe de 7 à 8 M€ par an à 4 M€. Compte tenu de la situation économique et d'incertitudes politiques ambiantes cette dépense d'investissements revue à la baisse est pourtant la bienvenue pour faire face aux restrictions et difficultés budgétaires actuelles et à venir. À ce titre, nous tenons à saluer la position de la municipalité qui comprend malgré tout l'effort financier qui est demandé aux collectivités territoriales pour participer au redressement des finances de la France. Même si cet effort demandé aux collectivités a été récemment sensiblement revu à la baisse lors du tout dernier budget, un effort persiste quand même.

Nous voulons aussi exprimer notre satisfaction sur la politique RH et salariale volontaire et mise en place par la municipalité depuis ces dernières années pour renforcer effectivement l'attractivité des postes proposés et ce malgré ce contexte financier difficile. Néanmoins, l'endettement de la Ville ressort à 172 M€, avec une durée de

désendettement qui approche les 12 années, à condition d'avoir une capacité d'autofinancement de 15 M€. Nous sommes bien loin des chiffres de début de mandat avec une dette de 119 M€ et une capacité de désendettement de huit ans. Il faut rajouter à cela que par deux fois lors de ce mandat, afin de tenter de modérer la hausse de la dette nous avons dû faire appel à une hausse généralisée des prix des services et à une hausse de la taxe foncière. Ce sont autant de leviers dont nous ne disposons plus. C'est d'ailleurs ce qui ressort de la lecture du DOB pour 2025 mais aussi pour les années à venir. La Ville n'a plus les moyens ni les réserves pour engager des programmes d'investissements aussi ambitieux que ces dernières années, et elle se voit même contrainte de décaler dans le temps des investissements pourtant déjà en partie engagés et planifiés, encore une fois, la médiathèque Jean Zay, l'école Anatole France, le nouveau bâtiment André Malraux, et la rénovation énergétique des écoles.

L'objectif de la municipalité est de tout faire pour dégager une capacité d'autofinancement de 15, voire 16 M€, auxquels viendront s'ajouter le montant de l'amortissement de la dette lui aussi de 15 à 16 M€, ce qui, en visant un budget de 25 M€, devrait nous permettre, si ce n'est de réduire la dette, d'en stopper la hausse.

Il est tout aussi important d'arriver à sécuriser ou même augmenter notre capacité d'autofinancement et cela passe nécessairement par des économies sur les coûts de fonctionnement au travers d'optimisations

nécessaires, maîtrise des dépenses, meilleure utilisation et allocation des ressources, et utilisation de nouveaux moyens tels que l'IA afin de ne pas dégrader les services rendus aux usagers.

En 2024, la municipalité avait fini par donner suite à notre demande répétée d'avoir une vision pluriannuelle des gros investissements. Cela avait été documenté dans le budget primitif 2024. Compte tenu de la situation financière actuelle et du contexte politique et économique, nous insistons pour que cette vision soit maintenue et même développée dans le budget primitif 2025 à venir.

Dernier point : à plusieurs reprises en 2024 nous avons évoqué de lancer une réflexion sur l'amélioration possible du barème du taux d'effort. Nous aimerions que sur 2025 un groupe de travail soit créé avec des élus de la majorité et de l'opposition pour démarrer cette réflexion.

Pour conclure, même si nous ne sommes pas totalement en accord avec les arbitrages budgétaires, nous aimerions avoir une plus grande mutualisation avec Vallée Sud Grand Paris, nous considérons qu'il s'agit en effet de la bonne stratégie à adopter.

M. le Maire : Merci Monsieur Mongardien. Monsieur Doyen ?

M. DOYEN : Merci. Moi ce que je retiens, c'est surtout le mot « décalage » qui, je pense, est le maître mot de cette présentation. Je note en effet le décalage entre l'optimisme que vous affichez sur le redressement ou la capacité de redressement de nos finances et une

tendance quand même réelle à l'endettement, Monsieur Mongardien vient d'en parler donc je ne vais pas revenir dessus, le taux de financement est à 15 millions, mais n'oublions quand même pas qu'il est à 15 millions parce qu'il y a eu une pénalité qui a été provisionnée de 2 M€, et qui n'est pas du tout sûre d'être payée, donc pour moi, il est plutôt en réalité autour de 13. Comme on nous l'a dit en commission, on sait que les banques commencent à être réticentes vis-à-vis de la Ville et elles-mêmes s'inquiètent de notre situation.

Un autre décalage, c'est le décalage avec la non responsabilité dont vous parlez sur des causes externes, l'inflation, l'énergie, et d'ailleurs je ne peux pas m'empêcher de noter que quand on parle de hausse de l'énergie, vous nous disiez il n'y a pas tellement longtemps, quand on parlait du contrat avec l'école Sainte-Marie, que les fluides ne pouvaient que baisser, là, pour le coup, ils ne font plus qu'augmenter.

Vous parlez aussi de la baisse des droits de mutation, de la hausse des taux d'intérêt, tout cela ce sont des choses qui sont réelles, qui sont bien là, mais pour le coup, vous minorez les causes internes de cette dégradation, et notamment les investissements dont vous êtes si fiers, tous ne sont pas, de notre point de vue du moins, d'une grande pertinence. Vous avez parlé de la fosse de plongée, on reparlera des caméras, on reparlera aussi de la rampe de parking, tout cela c'est autant d'argent qui aurait pu être consacré à d'autres choses plus pertinentes.

Un autre décalage, c'est celui des travaux. Cela a été largement évoqué, ils vont s'étaler dans le temps, bien au-delà du mandat de l'équipe actuelle maintenant. Et encore, ils sont conditionnés aux annonces de l'État sur le budget, on a arrêté le marché global de performance, tout cela on en a déjà parlé.

Le dernier décalage, c'est celui de la vente des terrains sur les ventes d'appartements dans le cadre de la crise immobilière, on ne sait pas quand concrètement se réaliseront les ventes que vous espérez tant pour renflouer le budget. Donc on ne sait pas combien de temps il faudra compter sur l'endettement pour tenir.

Et parallèlement à tout cela, un autre décalage, c'est que quand on lit le DOB, vous êtes extrêmement optimistes. Voilà. Je vous ai posé la question, il n'y a pas de marge de manœuvre, on est sur une situation extrêmement serrée et vous nous indiquez que vous maintenez tout, que tous les services sont maintenus, que vous aurez une gestion rigoureuse, mais sans nous dire où il y aura des réductions. Votre seule réponse c'est d'avoir recruté un contrôleur de gestion qui va analyser toutes les dépenses et qui va chercher de l'efficacité. Mais pour l'instant, on n'en sait pas plus. Donc nous restons très sceptiques sur cette capacité, et encore une fois, nous vous appelons à de la sobriété et y compris à lever certains tabous comme le transfert de certaines compétences au Territoire pour faire des économies d'échelle, et on pense par exemple à la voirie, aux

équipements sportifs. On pense aussi à décaler certains investissements qui pourraient paraître somptuaires ou inutiles comme les caméras, pour se concentrer sur les services essentiels et à sacraliser effectivement comme la transition énergétique.

Et puis on vous appelle aussi à plus de constance dans les projets pour éviter de payer des pénalités qui sont quand même, vu leur ampleur et leur montant, d'une grande importance sur un budget comme celui-ci. Et je crois que mes collègues voudront compléter. Merci.

M. le Maire : Très bien. Qui d'autre veut faire une intervention ?

Mme RAMBAUT : Pour compléter l'intervention de mon collègue, je voudrais aborder le sujet sur les ressources humaines avec 32 contractualisations de vacataires en 2023, 10 en 2004 et 5 en 2025, cela reste marginal. Pour ceux qui n'ont pas choisi la situation de vacataire, c'est socialement très difficile surtout quand elle dure. Et c'est vous qui le dites, pas de congé, pas de formation, pas de visite médicale ; j'ajouterai : pas de congé maladie, pas de vacances payées et peur de perdre son travail. Pourtant il existe des collectivités qui sont dans une démarche active de réservation des emplois précaires plus importante qu'à Antony comme à Paris ou à Montpellier. Bien sûr la contractualisation coûte plus cher et ce n'est pas neutre dans la situation budgétaire actuelle. Mais vous auriez plus de facilités à recruter sur des emplois pérennes. Je vous demande de faire mieux l'année prochaine.

Concernant le CCAS, sachant que la précarité énergétique va s'accroître, même avec la baisse des tarifs réglementés compensés par la hausse de la TVA, les actions auprès des familles telles que la communication sur les écogestes ne seront pas suffisantes. Je pense à la commission des aides facultatives. Ces actions demandent des moyens. Comme je l'avais dit, la Ville va accroître son soutien financier au CCAS, donc nous l'attendons vraiment de façon importante.

Sur un autre sujet, sur le transport à la demande, nous avons des retours selon lesquels ce dispositif touche un public averti et que certains habitants qui sont plus fragiles socialement ratent l'information. Est-ce qu'il existe des retours concernant ce service selon les quartiers et selon les destinations ?

Toutes les actions du CCAS sont relayées par une communication sur des flyers, par le journal de la Ville, mais aussi des plateformes numériques comme il est envisagé pour la Maison des Citoyennetés. À ce sujet, concernant l'action numérique, le wifi est installé dans les bâtiments municipaux. Mais pourtant, quand on parle de villes collectées il est étonnant que les salles associatives ne soient pas équipées de wifi. Quand les associations qui utilisent ces salles le demandent, votre réponse dit que c'est à leur charge. Votre solution entraîne du bricolage en se servant de la 4G de son téléphone. Vous proposez que l'installation du wifi soit à la charge des associations, il est compliqué voire impossible de fédérer

plusieurs associations sur ce genre de dispositif. Les salles qui ne sont pas connectées sont Henri Lasson, La Fontaine, la salle Pajeaud, la salle Francois Molé où des demandes ont été exprimées. Pourquoi la mairie ne fait-elle pas cette installation automatiquement dans ces salles ?

Indépendamment de ces structures municipales, il y a également un espace où il faut réduire la fracture numérique, c'est la résidence Renaître. Qu'attendez-vous pour y installer un Wifi collectif ?

Vous fêtez par ailleurs cette année les 20 ans sur la loi pour l'égalité des droits et des chances pour les personnes en situation du handicap, si l'adaptation de la ville au handicap s'est faite petit à petit, il faut que cette évolution aille jusqu'à la sphère du privé. Vos actions doivent aller en ce sens.

Enfin, dernier sujet, je vais aborder le sujet du tarif pour les seniors : concernant les services de restauration, le portage des repas pour les seniors, le service d'Antony à Renaître, la révision du barème des tarifs serait souhaitable car il est inéquitable, élevé pour les bas et moyens revenus ; et c'est la même critique que je ferai pour les séjours des seniors à Kerjouanno. Et il n'y a carrément pas de barème tarifaire des activités des seniors des Ans Toniques pour des sorties organisées par la Ville comme celle cette année à la Tour Eiffel. Vous avez avancé par le passé que ces tarifs sont bas par rapport au secteur privé, mais justement, ce n'est pas du secteur privé, c'est de l'action sociale. Quand est-ce qu'il y

aura un barème sur ces activités ? Je dirais même à un taux d'effort ?

Merci.

M. MAUGER : Je vais compléter par quelques points d'abord sur la transition écologique, mais juste en faisant un focus sur deux éléments : d'abord on a parlé de l'abandon du marché global de performance énergétique et malgré tout, lorsqu'on lit les pactes verts qui ont été signés il y a deux jours, et je remercie Monsieur Goulette pour la transmission de ces pactes, on remarque que le plan d'action sur la période 2023-2027 est toujours indiqué avec 29 M€ pour la rénovation des bâtiments. Alors j'imagine que c'est l'ancien chiffre et que même si la signature est toute récente, il serait à actualiser. Dans le DOB vous êtes beaucoup plus prudents, vous annoncez des rénovations énergétiques dans neuf écoles, mais c'est reporté pour la période 2027-2030.

Vous avez aussi un paragraphe dans le DOB sur votre projet de géothermie dont il a été question tout à l'heure, nous soutenons évidemment ce projet puisque l'idée d'exploiter la chaleur du dogger vous a été suggérée par notre groupe et nos prédécesseurs depuis longtemps mais est-ce que ce très ambitieux projet se réalisera ? Je l'espère. L'exemple du marché global de performance énergétique nous oblige un petit peu à la prudence, lui aussi était très ambitieux. On ne désespère pas néanmoins que ce projet puisse voir le jour, même si Antony est

relativement en retard par rapport aux autres Villes du Territoire Vallée Sud Grand Paris.

En matière de logement, ce sera mon deuxième point : vous projetez que la Ville atteigne enfin les 25 % de logements sociaux légaux en 2026, vos chiffres sont dopés par le rachat des Tours Bièvre, et dans une moindre mesure par le rachat de logements In'li, et non pas par la construction de logement social. Ce ne sera pas du logement social neuf. Parmi les rares nouvelles constructions de logements sociaux, il y a les 23 logements du bailleur I3F livrés à l'automne sur l'avenue du Général de Gaulle sur lesquels je souhaite revenir. Ils sont à 50 mètres de la A 86. Certains de ces logements sont des T2 dont les deux pièces donnent sur l'autoroute, sans aucun écran acoustique. D'autres logements de ce même bâtiment ont même un balcon qui donne sur l'autoroute. Certains d'entre vous s'en amusent en faisant remarquer que ces logements ont vue sur le Parc de Sceaux, cela montre que vous savez être mordants à l'égard des plus fragiles. Nous réclamons plus de considération pour les habitants du parc social et cessez de construire des logements aux endroits les plus pollués de la Ville. Comment avez-vous pu laisser passer un tel permis de construire ? Je vous propose donc pour poursuivre les propos en introduction de ce soir de demander à Madame Pécresse des enrobés phoniques aussi sur la A86. Nous nous réjouissons de votre lobbying

auprès de la Région car cette motion adoptée à l'unanimité à l'époque était à l'initiative de Bruno Édouard et de notre groupe.

Toujours sur le logement, votre projet Antonypole concentrera 4.500 nouveaux logements, dont 3.500 sur la ZAC, et 1.000 logements construits par Linkcity avec une part de 25 % de logement social, donc le minimum légal, et en dessous des 30 % inscrits au PLUI dans les secteurs denses de la Ville, ce que nous regrettons vu la demande à satisfaire. Les logements le plus proches de l'autoroute A 10 à Antonypole seront à 80 mètres et c'est le secteur le plus pollué de la Ville. C'est un projet actuellement en concertation, alors une concertation à bas bruit puisqu'il en est relativement peu question et que visiblement le sujet n'est pas sur la table ce soir ; et surtout cette concertation se fait sans étude d'impact. Vous avez renoncé à faire une enquête publique sur le sujet, c'est quelque chose que nous déplorons au plus haut point ; vous avez eu de nombreux riverains hier soir dans votre réunion publique, et nous souhaitons qu'ils soient aussi nombreux demain soir à l'Espace Vasarely et encore plus nombreux lors de notre propre réunion publique sur le sujet le vendredi 7 mars.

Pour en revenir à l'aspect financier le plus immédiat du projet Antonypole, dont vous avez évalué le budget à environ 300 M€ mais ça c'est sur le long terme, l'immédiat c'est l'enfouissement des lignes à très haute tension qui va impacter 25 millions d'euros sur quelques années le

budget de la Ville. On s'étonne qu'il n'y ait pas eu de scénario alternatif notamment de déviation des lignes à très haute tension puisque sitôt qu'elles retrouvent Wissous, elles sont le long des autoroutes. Cela aurait coûté nettement moins cher.

Et là, on souhaite aussi faire l'annonce de notre réunion publique sur le budget de la Ville, sur les finances de la Ville, qui aura lieu le jeudi 13 février, nous vous y invitons. Je vous remercie.

Mme HUARD : Moi je reviens sur la question des budgets des collectivités. Il faut quand même rappeler que le budget national tel qu'il a été voté va impacter le budget des collectivités territoriales de 2 milliards d'euros, plus de 2 milliards d'euros, en ponctionnant les recettes, ce qui va bloquer les dotations globales de fonctionnement, qui va réduire les subventions pour les collectivités avec la réduction du fonds d'accélération de la transition écologique, donc une réduction de plus de 1 milliard, et que d'autres secteurs comme le sport notamment vont voir leurs subventions réduites alors qu'il existait évidemment des solutions pour continuer à financer le budget de l'État, notamment en allant chercher l'argent là où il est, en taxant les multinationales qui ont fait plus de 100 milliards de profits cette année. Donc nous ne nous réjouissons pas effectivement de voir que ces mesures ont des conséquences sur le budget, au-delà de votre gestion je dirais, des conséquences sur notre budget puisque les collectivités territoriales quand même peuvent assurer et assurent 60 % de

l'investissement public. Et donc cela a aussi un impact sur le tissu économique local qui va également être impacté par ces réductions. Donc je pense qu'on ne peut pas du tout se féliciter des mesures qui ont été adoptées par le gouvernement dans le cadre du budget pour les collectivités.

Moi, ce que je voulais souligner, c'est quand même la question des mesures d'économies que vous comptez réaliser en matière de fonctionnement. Alors nous vous avons interrogés à la commission, une des pistes qui paraissait concrète, enfin en tout cas à l'étude, c'est la question des économies sur le personnel. On a vu que la Ville avait mis du temps pour pallier son déficit d'attractivité pour pourvoir des postes vacants qui longtemps ont pénalisé les services, pour ne pas reparler des crèches, mais il y avait aussi les services techniques dont vous nous avez dit qu'ils étaient en nombre insuffisant pour notamment réaliser le marché de performance énergétique ; donc puisqu'il va y avoir un arrêt de nombreux projets, quelles conséquences cela va avoir pour les agents de la Ville qui ont été notamment, que ce soit des titulaires ou des contractuels, embauchés ces dernières années, est-ce que la Ville va maintenir ses effectifs ?

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme HUARD : Alors si vous ne me répondez pas sur cette question...

M. le Maire : Non, je ne vous réponds pas.

Mme HUARD : Cette question me paraît pourtant importante. Alors je voudrais quand même ajouter deux autres petits points qui sont des points importants aussi :

Je constate concernant la santé que votre constat dans le DOB reflète la réalité, mais vous n'y avez pas intégré la question de la difficulté d'accéder aussi à des médecins spécialistes à tarif conventionné, puisque 80 % des spécialistes d'Antony pratiquent des dépassements d'honoraires souvent très conséquents pour ne parler que de ceux de l'hôpital privé, et aujourd'hui on voit que la réponse que vous y apportez, par exemple la Maison médicale de la rue de l'Abbaye, ce n'est pas une réponse suffisante pour l'accès aux soins pour tous. On a évoqué ce sujet avec la question des tarifs conventionnés mais les médecins d'urgence que vous avez évoqués pour les soins non programmés pratiquent des consultations d'un montant de 50 €, ce qui n'est pas l'accès aux soins pour tous. Et donc, depuis un an et demi les habitants du Noyer Doré n'ont plus de centre médical, cela n'est pas la réduction des inégalités de santé que vous mentionnez dans votre DOB. Alors que le centre de la Croix-Rouge est fermé depuis un an et demi, vous nous annoncez une Maison de santé pluri-professionnelle avec un médecin généraliste et un dentiste, même si le concept de Maison de santé pluri-professionnelle est une avancée par rapport à la Maison médicale, ce n'est pas le centre de santé municipal

avec un large éventail de spécialités que nous demandons, avec des médecins salariés intégrant un tarif conventionné et le tiers payant, centre que vous auriez pu mettre sur pied depuis le temps que la fermeture du centre de la Croix-Rouge est annoncée ; et je rappelle que c'est une proposition qui est largement soutenue par les habitants du quartier que nous rencontrons lors de nos porte-à-porte dans ce quartier.

Un dernier point, enfin deux autres points sur la dynamisation commerciale : vous portez vos efforts sur le quartier Jean Zay pour ouvrir des surfaces commerciales qui ont été promises aux habitants mais nous ne voyons rien de très concret dans ce DOB pour la requalification du centre commercial Pajeaud, tout comme l'association du quartier nous estimons qu'il faut accélérer le mouvement tout en associant les habitants à la définition du projet d'aménagement du quartier, et on fait le même constat pour le centre commercial des Baconnets qui est toujours, disons, laissé dans un état insatisfaisant.

Alors dernier sujet, au chapitre des relations internationales je ne peux quand même que constater que l'actualité nous impose de développer la solidarité avec le peuple Palestinien qui est menacé aujourd'hui dans son existence même par les dernières déclarations du Président Trump et de son homologue Israélien, visant à l'expulsion des Palestiniens de Gaza et à la poursuite de la colonisation de la Cisjordanie. C'est pour cela que nous proposons d'ajouter au jumelage existant

l'établissement de liens avec une ville palestinienne, c'est un projet que la Ville pourrait porter. Merci.

M. le Maire : Personne d'autre ne veut plus s'exprimer ? Eh bien je vais répondre sur deux points majeurs : D'abord l'endettement de la Ville, dont on a beaucoup parlé et dont vous allez encore parler prochainement, et l'autofinancement.

D'abord l'endettement : l'endettement a effectivement augmenté au cours des dernières années, il atteint à fin 2024, on l'a vu, 171,9 millions d'euros exactement. À ce niveau, Antony, je suis d'accord, est endettée, plus que la moyenne des Villes de plus de 50.000 habitants. Nous sommes plus endettés que la moyenne parce que tout simplement nous investissons. Les Villes qui ne s'endettent pas, ce sont celles qui n'investissent pas. Il y en a beaucoup qui n'ont pas de raison d'investir, elles sont vieilles, la population est vieille aussi, elles n'ont pas besoin de crèches, pas d'écoles, et ce sont des Villes finies. Ces Villes-là n'investissent pas, et donc elles ne sont pas très endettées. D'autres Villes ne s'endettent pas aussi parce qu'elles sont très riches. Neuilly par exemple, Fabien Feuillade qui était un de vos prédécesseurs a travaillé à la Direction Financière de la Ville de Neuilly, il me disait qu'elle n'avait aucune dette. Les emprunts, ils ne connaissaient pas. Nous, nous ne sommes pas riches et nous investissons en nous endettant, c'est comme ça.

Nous avons fait le choix il y a 15 ans, de doter la Ville de tous les équipements indispensables qui n'existaient pas auparavant, au prix d'un endettement maîtrisé. Depuis 2010 nous avons construit ainsi dans le domaine sportif le complexe Éric Tabarly, les tennis couverts du stade Georges Suant ; le gymnase Pajeaud; la fosse de plongée, on en entend parler mais tous les autres, on les a construits aussi. Le complexe sportif Arnaud Beltrame. À Antony, les habitants peuvent pratiquer le sport qu'ils souhaitent, enfin en tout cas la plupart des sports qu'ils souhaitent dans des équipements qui leur conviennent à eux, mais qui conviennent aussi aux athlètes de haut niveau. On l'a vu l'an dernier avec les Jeux Olympiques.

Dans le domaine culturel, on a eu le cinéma, la ludothèque, l'Espace Vasarely, sans compter le théâtre qui a été payé par le Territoire. Il y a 15 ans, vous disiez, enfin la gauche disait, ce n'était peut-être pas vous, c'étaient vos prédécesseurs, ils ne sont plus là aujourd'hui malheureusement. La gauche disait qu'Antony était un désert culturel. Vous ne le dites plus maintenant, ce n'est plus un désert culturel, on a tous les équipements que l'on a voulu et des équipements modernes.

On a construit également dans les 15 ans deux écoles : l'école Dunoyer de Segonzac et l'école Jean Zay qui vient d'ouvrir. On a construit trois crèches, vous disiez Madame Huard tout à l'heure que l'on n'avait pas construit assez de crèches, qu'on était totalement nuls dans le domaine

des crèches, en 15 ans nous avons construit trois crèches, moi j'en ai ouvert quatre avec La Source, également auparavant. Il y a eu Les Coquelicots à la Croix de Berny, l'Espace Pajeaud et la crèche Jean Zay récemment. Nous avons aussi réaménagé le centre-ville avec la place Patrick Devedjian en 2021, avec la rue Mounié et la rue de l'Eglise l'an dernier, et aussi le parc des Alisiers en 2014. Voilà ce que nous avons fait en 15 ans.

Nous avons transformé la Ville en 15 ans, au prix d'un endettement maîtrisé. La maîtrise, cela veut dire que cet endettement respecte les ratios. Le ratio qui est fixé par la Cour des Comptes est qu'on ne doit pas dépasser 12 ans d'autofinancement. Ce fut le cas chaque année depuis 2010, Pierre l'a dit. Ce fut encore le cas en 2024, mais effectivement avec la chance de bénéficier d'un dédommagement non encore payé, mais qui nous est dû. Avec un autofinancement de 15 millions par an, nous pouvons effectivement rembourser une dette de 180 millions, en 12 ans. C'est ce qu'exige la cour des comptes. On faisait mieux avant, c'est vrai : on en était à 8 ans..

Je dirai quand même que ce n'est pas le cas de Paris. La Ville de Paris qui pourtant avait une directrice financière qui était particulièrement douée puisque la gauche l'a choisie pour la représenter à Matignon, et heureusement Dieu merci, elle n'a pas été choisie, mais enfin, on verra, peut-être qu'elle le sera- a un endettement de 9,3 milliards et un

autofinancement de 600 millions. Il faut 16 ans à Paris pour rembourser la dette. Nous, il nous faut 12 ans et vous trouvez que c'est beaucoup, oui effectivement 12 ans c'est beaucoup, moi aussi je trouve que c'est beaucoup, mais 16 ans c'est pire ; et c'est Paris !

Cet endettement de 171 millions d'euros est dû aussi en partie à l'acquisition d'actifs destinés à être vendus pour des opérations d'aménagement. C'est le cas des 20,5 M€ d'actifs que nous avons achetés sur Antonympole que l'on va céder dans le cadre de la ZAC à un prix nettement supérieur aux 20,5 M€, qui est le prix d'achat. Et puis nous avons aussi acheté des terrains, des maisons, sur le site de Charles de Gaulle. Effectivement c'est au bord de l'autoroute, vous allez me dire qu'on va faire des logements au bord de l'autoroute, eh bien oui, il y a toujours eu des maisons. Sur Châtenay Malabry et sur la RN 20 à Antony, il y a des appartements partout le long des grands axes. C'est normal. Vous trouvez que c'est inhumain d'habiter au bord de la RN 20 ? Eh bien non. C'est le cas de beaucoup d'habitants d'habiter au bord de la RN 20. Donc là, il y a pour 2,3 M€ sur le site Charles-de-Gaulle.

Les commerces que nous avons au centre-ville : 4,5 M€ ; des commerces aussi à Pajeaud et aux Baconnets, 1,2 M€.

Au total, près de 30 millions d'actifs sont possédés par la Ville qui et financés par l'endettement ; on aurait pu choisir-et d'ailleurs, à l'avenir, on choisira- de faire porter tous ces actifs par une société foncière, comme

d'autres l'ont fait. Dans cette hypothèse on n'aurait plus que 142 M€ et vous ne diriez pas qu'on est surendettés. Voilà c'est tout.

L'autofinancement maintenant : l'autofinancement de la Ville, c'est l'Excédant du budget de fonctionnement. Il a subi comme l'a dit Pierre les effets cumulés au cours des dernières années de l'inflation qui a doublé le coût de l'énergie et fortement augmenté celui de la restauration scolaire. Dans l'affaire, on a perdu 4 M€ par an. Cela a aussi augmenté d'une dizaine de millions le coût de nos investissements et aussi celui de nos projets dont les coûts se sont envolés, ce qui nous a conduits à les décaler. La hausse des taux d'intérêt : 3,8 millions de charges supplémentaires. La hausse des salaires que nous avons subie, mais aussi que nous avons accélérée, on aurait pu ne pas augmenter les salaires du personnel communal avec le RIFSEEP, mais nous avons choisi de donner 2,5 M€ de plus à nos agents et ce sera tous les ans avec le RIFSEEP. On aurait pu ne pas le faire. D'autres ne l'ont pas fait. On a fait un effort mais les communes voisines, je n'ai pas entendu dire qu'elles avaient augmenté le RIFSEEP à ce point-là. Cela, c'est 2,5 M€ par an. 2,5 M€ par an que l'on supporte aujourd'hui et si on avait 2,5 M€ de plus, on aurait un excédent de plus de 15. Voyez ? Eh bien on a préféré augmenter les salaires de nos agents parce qu'on pensait qu'effectivement c'était quelque chose qu'il était naturel de faire, mais que d'autres n'ont pas fait.

La baisse du rendement des droits de mutation : Oui on a perdu 2 millions et même plus avec la baisse des droits de mutation. Au total, les effets cumulés de tous ces phénomènes, et le choix d'augmenter de 2,5 M€ le RIFSEEP, ont pesé sur le budget et donc sur l'autofinancement à hauteur de 12 M€. Sans tous ces facteurs, on serait aujourd'hui non pas à 15 mais à 27 millions d'euros d'autofinancement. Il faut quand même avoir cela en tête. Alors bien sûr, on a aussi augmenté un peu, mais pas beaucoup, les impôts, 1,5 M€ de plus, ce n'est pas 12 millions. Le taux d'effort, ce n'est même pas 1 million au total, ce n'est rien. Aucun rapport avec les 12 millions que l'on a perdus avec toutes ces augmentations des dépenses.

Donc il est permis d'espérer, et moi j'espère parce que je suis optimiste, que la situation va s'améliorer. L'inflation n'est plus en France que de 1,2 %, on est à 2,2 ou 2,3 % en Europe mais en France on est à 1,2 % et les taux d'intérêts ont amorcé une décrue qui est plus lente que l'inflation. L'Euribor est à 2,54 aujourd'hui, il était à 4 % pratiquement il y a un an et demi, et il continue de descendre. Et il va encore descendre, on peut le penser, la Présidente de la BCE pense qu'il va descendre à moins de 2 %.

Donc nous pensons que nous allons améliorer progressivement la situation. Les droits de mutation doivent reprendre même si ce n'est pas évident encore, le Département lui-même n'est pas encore d'un optimisme

délirant sur la hausse des droits de mutation, ce qui va poser problème à tous les départements parce que c'est leur seule ressource aujourd'hui ; la TVA est bloquée par les finances, Monsieur Mongardien, effectivement ça ne nous concerne pas nous ici mais ça concerne le Département, la TVA est bloquée par la loi des finances, la seule ressource qui peut augmenter ce sont les droits de mutation et ils n'augmentent pas. Alors que les dépenses, elles, augmentent, les dépenses financées par le Département, les dépenses sociales augmentent massivement... et par conséquent tous les départements ont les mêmes problèmes aujourd'hui, et on a de la chance ici parce que les Hauts-de-Seine sont suffisamment solides, mais pour soutenir les dépenses, bientôt si ça continue, le département va être obligé de supprimer les subventions. Nous avons 9 millions par an, presque 10 millions, nous, de subventions du Département par an, dans d'autres Départements, c'est déjà fait : les subventions aux communes ont été supprimées parce que les Départements n'ont plus les ressources pour les payer. Ils se recentrent sur leurs seules dépenses obligatoires : la santé et le social, mais tout le reste, ils le suppriment, et c'est le cas de tous les Départements pauvres de province et même des Départements voisins, l'Essonne, et même les Yvelines commencent aussi à se poser des questions.

Je vois que l'exercice 2025 vous inquiète, vous allez organiser une réunion publique bientôt où vous nous invitez d'ailleurs et je vous remercie, parce qu'effectivement il y a de quoi s'inquiéter.

La Ville en effet a acheté l'US Métro. Vous n'étiez pas contre, vous avez voté pour. Mais l'US Métro va nous coûter 1 M€ par an en frais de fonctionnement avec les salaires, avec les travaux d'entretien, les fluides, le soutien au club de l'US Métro aussi. Cela va s'ajouter à toutes les charges que l'on a actuellement, que vous avez évoquées.

Nous avons aussi construit l'an dernier deux équipements dans le quartier Jean Zay, l'école et la crèche, qui ont commencé à fonctionner en septembre ;En 2025 on aura un an entier de fonctionnement. Et cela va coûter aussi un peu plus que 500.000 €. Donc au total 1,5 M€ qui vont s'ajouter aux charges que l'on avait déjà l'an dernier.

Par ailleurs, vous l'avez dit, l'État nous demande de participer au redressement des comptes publics, et on va le faire avec enthousiasme, pas comme vous. On nous a avertis il y a quelques jours que la cotisation à la CNRACL effectivement allait augmenter de trois points. Plus le 1 point qui avait déjà été voté l'an dernier mais qui n'était pas appliqué, cela fera donc 800.000 €, et ça fera 600.000 € chacune des années suivantes pendant trois ans. La loi de Finances qui vient d'être votée prévoit aussi d'imposer un prélèvement sur recettes, qui sera plutôt, selon ce que nous entendons, une épargne forcée, ce n'est pas vraiment une charge, c'est

une épargne forcée que l'on devra mettre de côté, pour nous c'est 1 M€. Pour le Département, c'est 26 millions, peut-être plus, on ne sait pas trop encore mais pour nous c'est 1 M€. Ce sont des calculs qui ont été faits mais on n'a pas été informés officiellement de cela, c'est le chiffre qui nous remonte de manière informelle. Et donc pour nous le coût total des mesures de l'Etat, c'est 1,8 M€.

Moi je considère en tout cas, et là je ne suis pas optimiste, que l'État ne nous rendra jamais le million d'euros qu'il nous demande. Il doit en principe nous rembourser 300.000 € l'an prochain, 300.000 € en 2027, 300.000 € en 2028, les 100.000 € derniers seront perdus. Eh bien, on peut craindre que tout soit perdu dès à présent, mais si l'an prochain il nous rembourse, tant mieux. Et ce que je crains encore plus, c'est que d'autres mesures soient prises l'an prochain et les années suivantes parce que l'État sera obligé de faire passer son déficit de 5,4% du PIB à 3 % du PIB, et pour cela il faudra qu'il réduise encore ses dépenses, on sera certainement appelés encore à payer.

Donc 1,5 M€ de charges supplémentaires liées à notre gestion, 1,8 pour l'État, ça fait 3,3 M€. Alors qu'est-ce que l'on va faire ? Oui, vous avez raison d'être pessimistes, vous, mais nous, on n'est pas vraiment inquiets. On a de l'expérience quand même. Des coups durs, on en a déjà subi pas mal, notamment lors de la crise de 2008. Nous allons bénéficier en plus cette année, enfin, de la baisse du coût de l'énergie. On avait cru l'an

dernier en bénéficiant, on a été démentis par les faits, mais cette année c'est pratiquement sûr, on va économiser 800.000 €, à périmètre constant. Nous allons aussi bénéficier de l'achat des tours du Breuil par nos amis de Hauts-de-Bièvre Habitat, cela va rapporter 1 M€ de droits de mutation mais là avec 1 M€ de droits de mutation, nous serons déjà à 1,8 M€, et puis on va aussi bénéficier, j'espère, c'est possible mais avec elles, on ne sait jamais, avec les assurances, d'au moins 1 M€ de remboursement d'assurances, pour les incendies du Mont-Blanc et de l'espace Tabarly et la fosse de plongée.

Donc sur l'Espace Tabarly, sur la fosse de plongée, sur la Maison du Mont-Blanc, ça fera à peu près avec tout cela 2,8 M€ de mieux dans nos recettes. Et nous allons appliquer une gestion stricte, mais sans augmenter le taux d'effort, sans augmenter la taxe foncière, sans réduire les subventions aux associations et aux clubs sportifs, et en augmentant de 200.000 € la subvention au CCAS, c'est l'un des rares budgets qui va augmenter cette année, je peux vous le dire ; en maintenant aussi à 4 M€ l'effort en faveur de la transition écologique, et en proposant à nouveau un budget participatif, on l'a voté tout à l'heure, de 600.000 €.

Donc voyez, avec toutes ces mesures, si vous aviez un doute, on ne va pas supprimer de services publics ni des subventions. Malgré tout, nous allons, et j'en prends le pari, et vous le verrez d'ailleurs au moment du budget, nous allons avoir un résultat à la fin de l'année de 15 M€ sans

bénéficier de quoi que ce soit, sauf 1 M€ de remboursement de l'assurance. Donc on aura un autofinancement de 15 millions d'euros. Et on pourra, malgré les mesures de l'État, arriver à faire face à un endettement de 180 M€ conformément au principe de la Cour des Comptes.

Alors pour 2026 maintenant, puisque, après tout, on parle des orientations budgétaires, des orientations à moyen terme, pour 2026, en l'absence de nouvelles mesures de l'État, avec la CNRACL : 600.000 € de plus, nous allons atteindre en 2026 un autofinancement de 17 millions. Pas 16, 17 M€. Voilà. Je prends le pari. Et par conséquent ne vous inquiétez pas, discutez autant que vous voudrez lors de votre réunion publique sur l'avenir des finances de la Ville, moi je prends le pari, que dans deux ans, nous aurons un autofinancement, de 17 millions et donc nous serons par rapport à notre endettement à 10 ans de remboursement. Nous nous donnons rendez-vous lors du vote du budget.

Y a-t-il des questions ? Monsieur Mauger.

M. MAUGER : Je reprends juste ce que vous disiez au tout début de votre intervention, avec les différentes Villes, celles qui notamment n'investissent pas assez. Quand on regarde le projet Antonypole, c'est quoi ? C'est 10 à 12.000 habitants supplémentaires ? Et vous prévoyez une crèche et un groupe scolaire ?

M. le Maire : Je vais vous répondre : Il ne vous a pas échappé mais peut-être si, vous êtes quand même un matheux, vous savez que notre natalité diminue. Oui, et elle diminue très fortement, de l'ordre de 20 % par rapport aux années les plus élevées.

M. MAUGER : Vous voulez dire sous l'effet de la pollution de l'autoroute ?

M. le Maire : Non, la natalité diminue en France et dans quelques années le nombre de nos enfants qui seront dans les écoles de la Ville, qui était jusqu'à présent autour de 6.000, descendra à 5.000. C'est comme ça. Ailleurs, c'est déjà fait, dans pas mal de Villes qui sont en avance sur nous dans cette l'évolution démographique, que je n'approuve pas mais c'est comme ça, on subit, moi j'ai eu quatre enfants, donc j'ai contribué aux résultats précédents, maintenant il se trouve que les jeunes ne contribuent plus, donc il n'y aura plus que 5.000 enfants dans les écoles dans quelques années. Eh bien nous devons revoir effectivement la répartition des élèves entre les écoles, et par conséquent c'est inutile de construire une école de plus à Antonypole car l'école des Rabats, on reverra un peu sa carte scolaire, prendra plus d'élèves d'Antonypole et l'école d'Antonypole prendra le reste. Donc aucun problème. Et les crèches, tant qu'on n'aura pas de personnel pour garder les petits, malheureusement, c'est difficile d'en ouvrir d'autres. On a ouvert déjà Jean Zay, franchement si j'avais su que le personnel allait disparaître et que la natalité baisserait, je n'aurais

jamais pris cette décision mais ça contribue au développement de la Ville.
Vous l'avez bien dit.

M. MAUGER : Non mais là ce n'est pas la même mesure ! Vous ne pouvez pas comparer le quartier Jean Zay et celui d'Antony. Et là en plus, vous faites des paris sur le long terme, tout à l'heure vous parliez de 2026, c'est un pari qui vous concerne, mais Antony, on parle de 2035, 2040, on construit pour l'avenir. Donc ce sera à charge de vos successeurs de construire des écoles et les crèches que vous n'aurez pas construites.

M. le Maire : Absolument. Nous sommes en 2025 aujourd'hui. Si en 2040 mon successeur, parce que là je pense que je ne serai plus là, je suis optimiste mais quand même pas à ce point là, si le maire de l'époque considère qu'effectivement la natalité a remonté tout d'un coup, que l'on revienne à 800 naissances par an à Antony en 2050, eh bien là effectivement on ouvrira une nouvelle école école bien sûr. Mais pas au bord de l'autoroute, même si à cette époque-là il n'y aura plus que des voitures électriques, et elles ne feront aucun bruit. Enfin c'est ce que pensent les experts actuellement, que l'autoroute dans 20 ans ne sera plus ce qu'elle est.

M. MAUGER : C'est l'urbaniste que vous avez choisi.

M. le Maire : Oui et qui est le numéro 1 français. C'est le Grand prix de l'Urbanisme en 2021, c'est un des meilleurs Français. Voilà. Y a-t-il des questions encore avant de clore le débat ? Madame Rambaut ? Non ? Et

bien on considère que le débat a eu lieu, et il a vraiment eu lieu, on y a passé plus d'une heure, et par conséquent nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour. La parole est à Pierre Médan pour l'adoption de l'avenant numéro 2 au contrat de développement 2023-2025 avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

6 - ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2023 – 2025 A PASSER AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE –

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Alors c'est un point technique qui n'a pas une grande importance financière étant donné le taux d'inflation de cette année, il s'agit de supprimer l'indexation, c'est l'objectif, et accessoirement il y a une petite compensation on va dire puisqu'il y a un financement de 15.000 € qui est mis en place pour les actions politiques de la Ville.

Vous avez tous les chiffres qui sont donnés dans le tableau, et donc si on voulait chiffrer globalement, grossièrement, la perte de cette désindexation, on pourrait dire que c'est à peu près 1,7 % de 1 M€. Puisque ce n'est pas tout à fait 1 M€ pour 2025 à peu près. C'est tout.

Mme HUARD : Oui, eh bien justement vous disiez que le Département des Hauts-de-Seine maintient ses subventions, alors c'est là

qu'on voit qu'en fait il ne les maintient pas puisqu'il y a cette économie sur la revalorisation du budget...

M. le Maire : Oui.

Mme HUARD : Deuxièmement la convention, elle, porte quand même sur des investissements qui ne seront pas faits, donc que deviennent les subventions qui sont prévues là-dedans ? Il y a la médiathèque notamment. Donc ces subventions-là, que deviennent - elles ? Et le troisième point que je voulais évoquer, c'est sur les 15.000 €, il me semble que, sauf si je n'ai pas compris, ce sont les 15.000 € qui vont être distribués dans les résolutions suivantes ?

M. le Maire : Non.

Mme HUARD : Non ? Ce n'est pas la même chose ?

M. le Maire : Non, ce n'est pas la même chose. C'est 15.000 mais ce n'est pas la même chose. C'est en plus.

Mme HUARD : C'est 15.000 dont on ne sait pas à quoi ils sont consacrés ?

M. le Maire : C'est sur la prévention de la délinquance.

Mme HUARD : Donc il n'y a pas... Enfin écoutez, on y reviendra à la prochaine délibération. Comme ça ce sera peut-être plus clair.

M. le Maire : D'accord. Ecoutez, les subventions du Département se maintiennent néanmoins... C'est depuis 2010, ce contrat départemental existe depuis 2010. De 2010 à 2020, les subventions de fonctionnement

données dans le cadre de ce contrat étaient figées au niveau de 2010. C'est le Président Siffredi, quand il est arrivé en fonction en 2020, qui a décidé, qui a convaincu le Conseil Départemental de voter une indexation de cette subvention de fonctionnement. Compte tenu de la situation financière difficile actuellement du Département des Hauts-de-Seine, et connaissant le niveau de ses ressources, le département a été obligé de prendre des mesures de réduction de ses dépenses, mais pas des subventions. Les subventions aux Villes, les 10 M€ que nous obtenons dans ce contrat, sont maintenus. Mais dans d'autres départements, elles sont totalement supprimées. Pas dans les Hauts de Seine.

Mme HUARD : Elles sont maintenues, il y a 4,5 M€ pour la médiathèque Jean Zay et 1,3 M€ pour le groupe scolaire, ...

M. le Maire : Oui, il faut trouver d'autres supports

Mme HUARD : Vont-elles être versées ?

M. le Maire : Bien sûr mais il faut trouver d'autres supports.

Mme HUARD : Ou vont-elles être abandonnées ?

M. le Maire : On va trouver d'autres supports...

Mme HUARD : C'est ça, donc pour l'instant vous ne les avez pas ; vous n'avez pas profité de cela pour la renégociation du contenu de la convention et donc le redéploiement...

M. le Maire : Non, ça n'a rien à voir.

Mme HUARD : Le contrat ne dit pas qu'on peut les utiliser à autre chose que ce qui est prévu pour l'instant.

M. le Maire : Oui. A ces conventions, il y a des avenants, régulièrement.

Mme HUARD : D'accord. Pour l'instant, il n'y a pas d'avenant donc pour l'instant les subventions ne sont pas versées,

M. le Maire : Pour l'instant ce n'est pas encore acté, le DOB a été présenté mais le budget n'est pas encore voté, on n'a pris aucune décision officiellement pour le moment. Donc on va discuter avec le Département, et j'ai bon espoir de le convaincre de trouver d'autres supports.

Mme HUARD : D'accord. Ça pourrait être la transition écologique par exemple ?

M. le Maire : Eh bien pourquoi pas, oui. Il n'y a plus de questions ?

Mme HUARD : Ce n'est pas une question mais comme il ne reste dans cette convention que le déploiement de la zone de vidéoprotection et de surveillance, en ce qui nous concerne, nous nous abstiendrons sur cette délibération puisque nous ne partageons pas les orientations qui sont prises dans cette matière.

M. le Maire : Vous refusez l'argent de l'État et du Département.

Mme HUARD : Qui concerne la vidéo-protection surveillance.

M. le Maire : Oui d'accord mais enfin il n'y a pas que ça !

Mme HUARD : C'est pour ça que nous nous abstenons.

M. le Maire : Oui alors, vous savez, je vais vous dire une chose : vos collègues communistes dans le département des Hauts-de-Seine, il y a quand même un groupe communiste, ne votent que pour les subventions données aux villes communistes et socialistes et pas aux autres. C'est drôle, non ? On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 4 Abstentions.)

M. le Maire : Et maintenant nous allons discuter de quelque chose qui effectivement va améliorer nos comptes, vous allez voir, Mme Huard va être contente.

7 - CESSION DE DEUX VEHICULES MUNICIPAUX

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la vente de deux véhicules municipaux devenus obsolètes, on ne sait pas pourquoi d'ailleurs, à savoir un tracteur et un utilitaire. Voilà c'est tout. Donc nous vendons un tracteur et un utilitaire. Alors c'est un tracteur américain, je suis désolé ; l'utilitaire, c'est un Renault, mais le tracteur c'est un John Deere.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

8 - DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSIION D'UNE EMPRISE SISE PASSAGE GRILLOT, AU PROFIT DE LA SCI 2020 SATORY - RECTIFICATIF –

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Vous l'avez lu, il s'agit d'une délibération rectificative d'une délibération qui est déjà passée en septembre 2023, pour un petit défaut de mètres en fait puisqu'on a cru vendre 83 m² et qu'en fait il y en avait 88. Il a fallu rectifier les choses, et donc on vend 88 mètres carrés à un propriétaire, à la SCI 2020 Satory pour un prix de 26.000 €.

M. le Maire : Pas de questions ? On passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des
présents et représentés.)**

M. le Maire : Madame Genest prend le relais avec un bon nombre de rapports. Le premier concerne, comme d'habitude, les modifications du tableau des effectifs. On n'arrête pas de modifier le tableau des effectifs.

III - PERSONNEL

9 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Merci Monsieur le Maire, pas grand-chose à dire ? Juste peut-être un petit point sur les effectifs à date actualisés au 5 février : nous avons 989 agents permanents contre 988 au 31 décembre 2024. Pour mémoire, depuis janvier 2024, jusqu'au 31 décembre 2024, nous avons eu un solde positif de 26 agents, 121 arrivées pour 95 départs et au 31 janvier 2025, nous avons 14 arrivées et 13 départs, soit un solde positif d'un agent. Voilà sur les effectifs. Et j'ai répondu par écrit sur des questions qui m'avaient été posées concernant la délibération.

M. le Maire : Des questions ? Monsieur Doyen.

M. DOYEN : Oui merci. Effectivement, je vous ai posé des questions et je vous remercie de votre réponse. Mais du coup, il m'en est venu d'autres depuis, je suis désolé mais comme on n'avait pas eu cette délibération au moment de la commission Finances, je n'ai pas eu le temps de les poser auparavant. La première, c'est que je m'étonne car d'habitude il y a souvent des créations de postes, ce sont souvent des postes d'animateurs que vous créez justement dans le cadre de la déprécarisation et là, on n'en voit pas, est-ce que cela veut dire que ça s'arrête et qu'en est-il ?

Et nous approuvons le fait de recruter un DGA supplémentaire, de revoir la structure, là-dessus c'est une très bonne chose. Nous posons la question juste du contrôleur de gestion : quel est son positionnement hiérarchique dans l'organigramme ? Où se trouve-t-il ? Et est-ce que le

poste est déjà existant ou est-ce qu'il a été créé sans qu'on s'en rende compte ? Merci.

Mme GENEST : Alors je pense qu'il est déjà passé dans un précédent tableau des effectifs, on ne l'avait peut-être pas signalé, mais il est passé. Effectivement le poste de contrôleur de gestion rattaché directement au Directeur Général des Services a été créé et il est arrivé depuis début décembre. Donc très très récemment.

Concernant les postes d'animateurs, en fait il faut savoir que lorsque l'on crée des postes, on va créer des postes en fonction des besoins, mais on a un stock de postes, et donc si l'on n'a pas besoin de créer davantage de postes, on a déjà un stock de postes en réserve qui nous permet de recruter et de faire évoluer les créations et les modifications du tableau des effectifs, c'est justement à la marge, cela ne traduit pas forcément les mouvements d'effectifs que nous avons au sein de la collectivité. J'en profite pour rappeler que normalement au mois de février nous avons un nettoyage du tableau des effectifs qui permet de remettre un peu d'ordre, d'enlever les postes un peu supplémentaires dont on n'a pas besoin et donc nous n'avons pas eu le temps de le faire pour des tas de raisons, nous le ferons et ils passeront au prochain conseil municipal.

M. le Maire : Il n'y a pas d'autre intervention ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Madame Genest garde la parole pour le maintien du régime indemnitaire pour les agents en congé de longue maladie ou de grave maladie.

10 - MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LES AGENTS EN CONGE DE LONGUE MALADIE OU DE GRAVE MALADIE –

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Alors effectivement c'est une délibération que nous pouvons prendre au bénéfice d'agents qui sont concernés par de longues maladies ou de graves maladies et qui n'étaient pas jusqu'à présent éligibles au maintien de leur régime indemnitaire puisque le décret qui s'appliquait était valide pour l'État mais pas pour les collectivités territoriales. A partir du moment où ça le devient, nous prenons en compte cette possibilité, sachant que le bénéfice des primes et d'indemnités est maintenu à hauteur de 33 % la première année, et 60 % les deuxième et troisième années. Donc c'est un dispositif complexe qui est étendu depuis peu aux collectivités locales et nous considérons qu'effectivement c'est un progrès que de le mettre en place pour les agents qui sont touchés par ce type d'événement compliqué.

Mme HUARD : Alors évidemment nous sommes favorables à cette disposition. Moi je voudrais quand même rappeler que dans le budget de la loi de Finances il y aura une économie de 900 M€ justement sur la baisse

des indemnités et maladies des fonctionnaires à 90 % au lieu de 100 % du salaire. Sur le gel du point d'indice et sur la suppression de la prime du pouvoir d'achat. Donc il y a effectivement des conséquences non négligeables sur le salaire des agents notamment en cas de maladie.

Mme GENEST : Pour ce qui concerne la prime du pouvoir d'achat, je rappelle que c'était une prime qui était facultative pour les collectivités, donc on ne peut pas considérer que c'est vraiment une économie parce que ceux qui y sont allés ont fait effectivement l'effort de le faire, mais il n'y avait pas d'obligation de le faire, donc peut-être que cela concerne les autres fonctions publiques mais en ce qui concerne la nôtre, il n'y avait pas d'obligation et donc on ne peut pas parler vraiment d'économie.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Toujours Madame Genest pour la mise en place du contrat d'engagement éducatif.

11 - MISE EN PLACE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Nous allons utiliser effectivement un dispositif contractuel qui permet d'être un peu plus adapté à nos contrats des

animateurs dans les centres de séjours, donc Samoëns et Kerjouanno. Du coup, ce contrat est un contrat qui vise à adapter le temps de travail des salariés, des contractuels, à la réalité de leurs missions au sein des centres de loisirs et des centres de séjours, c'est un contrat de droit privé qui est destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs avec des mesures dérogatoires concernant le temps de travail. Donc c'est un contrat qui est plus adapté que ce qu'il y avait auparavant et nous souhaitons le mettre en place.

En ce qui concerne la rémunération, j'ai eu une question aussi qui concerne la rémunération : il y avait un minimum de 2,20 fois le SMIC en rémunération minimum qui est passé à 4 fois le SMIC récemment, nous sommes, nous, à 32 % au-dessus du nouveau plafond que l'on a identifié. Donc on a choisi de maintenir une rémunération très attractive puisque nous sommes à 32 % de plus que ce que prévoit aujourd'hui le plafond. On a fait cet effort pour que justement on puisse valoriser ces métiers, et pour choisir les meilleurs pour encadrer les enfants dans les centres de vacances.

Mme RAMBAUT : Ce système de contrat d'engagement éducatif semble excessivement dérogatoire par rapport à la réglementation du droit du travail, puisque la rémunération journalière, y compris pour un directeur, est inférieure à 72 € bruts par jour, avec des durées de repos quotidien qui peuvent être limitées à 8 heures. Pour plus de précisions, si à une époque

ce type d'activité était basée sur le volontariat, ces emplois sont maintenant une activité professionnelle et pour les étudiants, pour financer leurs études, ce n'est pas de l'argent de poche. Un animateur pour 10 heures de travail percevrait 135 € par jour avec la convention ECLAT, Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation, ici on est à 72 € par jour. Les cotisations sociales ouvrant à des droits extrêmement faibles, retraite et chômage, la durée du temps de travail est soumise à l'activité et non à la durée légale du travail. Bien sûr nous voterons contre.

Mme GENEST : Ce n'est pas dérogatoire au droit du travail puisque c'est un contrat de droit privé qui existe, donc en rien il n'est dérogatoire, c'est un contrat qui s'adapte à des missions particulières, et nous prenons en considération les caractéristiques de ces missions et du type de contrat pour avoir une rémunération qui est très largement au-dessus, donc je ne vois pas ce que l'on peut trop nous reprocher sur ce secteur pour à la fois adapter le temps de travail et en même temps rémunérer très correctement, voire très au-dessus des autres, ce type de mission.

Mme RAMBAUT : Bien sûr c'est du droit, mais il est vrai qu'actuellement, ce ne sont plus les colonies de vacances d'il y a 50 ans, on est au XXI^e siècle et justement maintenant, avec le droit du travail, les étudiants, on est dans un autre monde. Et on ne peut plus payer les gens au lance-pierre comme c'est fait.

Et en plus, quand on voit le salaire du directeur par rapport à l'animateur stagiaire, il n'y a pas tellement de différence. Alors que le directeur a une responsabilité aujourd'hui dans les centres de vacances qui n'a rien à voir avec ce qu'il y avait à l'époque ou en 2007, à l'époque où le contrat d'engagement éducatif a été installé. Voilà.

M. le Maire : Nous passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 4 voix Contre.)

M. le Maire : Nous avons maintenant un autre contrat, le contrat groupe d'assurance des risques statutaires avec le CIG.

12 - MANDAT DE LA VILLE D'ANTONY DONNE AU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES –

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : C'est une délibération que nous passons à la demande du CIG pour pouvoir rentrer dans un dispositif d'analyse et d'étude de l'opportunité de conclure un contrat d'assurance groupe sur la partie des risques statutaires. Il nous est demandé de passer une délibération pour autoriser effectivement le CIG Petite Couronne à aller

procéder à des consultations et voir effectivement si nous rentrons ou pas dans un dispositif d'assurance des risques statutaires.

M. le Maire : Nous passons donc au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Une remise gracieuse à un agent maintenant.

13 - REMISE GRACIEUSE

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Oui, c'est une personne bien identifiée, je ne ferai pas de commentaire par rapport à cette remise gracieuse. Merci.

M. MONGARDIEN : J'ai lu effectivement le rapport qui est remis. Au départ, j'étais un peu dubitatif sur le fait d'autoriser une remise gracieuse à quelqu'un qui a touché une somme qui était indue, parce qu'il y avait eu un défaut de déclaration, mais après j'ai compris aussi que la DRH reconnaît avoir raté un élément, et donc à ce titre-là je suis plutôt favorable.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Madame Sansy maintenant pour l'avenant numéro 1 au contrat de concession de service public pour l'exploitation de la restauration scolaire.

IV - EDUCATION

14 - ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, PERISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE, SENIORS ET PETITE ENFANCE A PASSER AVEC LA SOCIETE COMPASS GROUP FRANCE –

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

Mme SANSY : Effectivement, il s'agit de substituer un indice à un autre, vous savez que le contrat de concession pour l'exploitation de la restauration scolaire a été attribué il y a un peu plus d'un an et demi maintenant à la société Compas Group France qui est connue sous la marque commerciale Scolarest. Ce contrat prévoit une clause de révision des prix pour que l'on puisse tenir compte de la fluctuation des coûts de production des repas, et cette révision est calculée sur la base de trois indices publiés par l'INSEE. Or la parution de l'un de ces indices s'est interrompue et il est donc nécessaire de conclure un avenant aujourd'hui pour remplacer cet indice par un autre. Le nouvel indice proposé dans l'avenant et préconisé par l'INSEE, c'est un simple changement de base des valeurs de l'indice, donc sa structure reste identique à celui qui a disparu, et le projet d'avenant formalise cette substitution d'indice et fixe la valeur d'origine servant au calcul de la révision des prix.

Il vous est donc demandé d'approuver ce projet d'avenant au contrat de concession et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. le Maire : Des interventions ? Non, on vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Monsieur Arjona maintenant de nouveau pour un contrat à passer avec l'éco-organisme Alcome pour le ramassage des mégots.

VI - AFFAIRES DIVERSES

15 - ADOPTION D'UN CONTRAT A PASSER AVEC L'ECO-ORGANISME ALCOME POUR LE RAMASSAGE ET LE RECYCLAGE DES MEGOTS

(Rapporteur : M. Eric ARJONA)

M. ARJONA : Je voulais dire par rapport au pessimisme et à l'optimisme, que je partage avec toi, j'ai un penchant pour l'optimisme, qu'un optimiste peut parfois se tromper, c'est possible, mais je préfère être optimiste et parfois me tromper plutôt qu'être pessimiste et avoir toujours raison.

Donc là, on va parler mégots. De quoi s'agit-il ? En fait, il s'agit de passer un contrat avec effectivement un éco-organisme qui s'appelle Alcome, qui est financé par l'industrie tabatière et qui vise à faire en sorte

qu'il y ait moins de mégots qui traînent dans les rues. Il faut savoir que le mégot est un objet, un résidu très, très polluant qui met énormément de temps à se désagréger, à disparaître, et que c'est une véritable nuisance visuelle quand on se promène dans les rues mais également en termes de pollution et d'impact sur les eaux de manière globale. Donc il se trouve qu'en 2021 Alcome a été agréé en tant que éco-organisme, et la mission d'Alcome est de réduire la présence des mégots jetés au sol. L'objectif c'est d'atteindre une baisse de 35 % d'ici 2026 et 40 % d'ici 2027. L'action d'Alcome s'inscrit dans le cadre d'une directive plus large, européenne, sur les plastiques à usage unique et de la loi anti-gaspillage, pour une économie circulaire qui a été votée en 2020.

Alcome prélève donc, elle est financée par l'industrie tabatière et elle prélève une taxe, une écotaxe auprès des fabricants de cigarettes pour accompagner les collectivités territoriales signataires dans différents domaines ; les actions sont de la sensibilisation, en fournissant les outils de communication par exemple, l'amélioration de la mise à disposition de cendriers de rue dans les communes, un soutien financier aux communes qui s'engagent dans la démarche et toute une logistique autour de la manière dont on peut éviter et ramasser les mégots qui sont dans les rues.

Il convient de noter, c'est important, que dans le cadre de ce contrat, Alcome versera à la Ville, et ce à partir de 2026, une subvention pour l'accompagner ; et s'agissant des communes de plus de 50.000 habitants,

ce qui est le cas d'Antony, ce soutien financier est de l'ordre de 2,08 € par habitant et par an. La durée du contrat est prévue de durer jusqu'en 2027, ce qui correspond à la durée de l'agrément qu'Alcome a pour l'instant obtenu, et en contrepartie comme indiqué, la Ville fera donc un état des lieux de la problématique mégots à Antony, c'est-à-dire repérer les spots que l'on imagine près des lieux comme les gares, les lycées, etc. et devra prendre deux arrêtés municipaux nécessaires pour améliorer la propreté des espaces publics, des arrêtés qui interdisent le jet de mégots et prévoit éventuellement des amendes, et obligeant ainsi les commerces qui ont un espace qui donne sur la rue à prendre soin de cet espace. Et enfin, elle mènera un programme d'actions qui sera présenté sous la forme d'un bilan annuel.

Je vous propose donc de ne pas mégoter et de mettre en place un partenariat avec la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

M. le Maire : Des interventions ? M. Doyen.

M. DOYEN : Bien sûr, je suis encore sans voix, excusez-moi...

M. ARJONA : Il faut arrêter de fumer !

M. DOYEN : Oui, tout dépend de ce que l'on fume, Monsieur Arjona !

M. ARJONA : Ces propos n'engagent que vous.

M. DOYEN : Ah oui, et je les assume ! Plusieurs questions qui me semblent importantes mais je vais déjà vous dire le résultat : nous voterons pour évidemment, c'est une action que nous ne pouvons que voter, et en plus c'est de l'argent qui va revenir à la Ville, elle en a besoin en ce moment.

Mes questions maintenant : est-ce que les actions que vous menez là, sur le territoire municipal, concerneront bien aussi les habitants de Hauts-de-Bièvre Habitat et de la RATP ? Vous avez parlé des gares, mais je voulais m'en assurer.

Développer les cendriers de rue, cela nous paraît effectivement indispensable. Il y en a finalement assez peu dans notre Ville.

Et puis j'ai une question concernant les arrêtés que vous allez prendre, des arrêtés qui devront interdire le jet de mégot, prendre un arrêté c'est bien, mais le faire appliquer c'est mieux. Est-ce que vous avez l'intention de donner des consignes à la police municipale pour, après une phase de prévention bien sûr, le faire respecter ?

M. le Maire : Avec des caméras, oui, ça ira plus vite !

M. DOYEN : Je pense que vous brûlerez tout le bilan carbone positif avec des caméras pour surveiller les jeteurs de mégots. Mais ça, ça n'engage que vous.

M. ARJONA : S'agissant effectivement des endroits où les actions se mèneront, je l'ai dit, aux abords des gares, cela me semble une

évidence, s'agissant d'autres endroits, je ne sais pas vous répondre pour l'instant parce que je ne me suis pas posé la question, dans les lieux autour de Hauts-de-Bièvre Habitat il y a certainement une problématique de propriétés privées, je ne sais pas dans quelle mesure on pourra agir, en tout cas aux abords cela me semble important, et puis à vrai dire il n'y a pas forcément plus de mégots par terre dans les endroits de Hauts-de-Bièvre Habitat que dans d'autres résidences, il n'y a pas de raison. Moi, je ne fais pas ce type de comparaison. L'arrêté prévoit effectivement l'interdiction et la possibilité de dresser des amendes ; j' imagine dans un premier temps qu'on fera de la pédagogie avant de directement chercher à récupérer quelques subsides, qui certes sont nécessaires pour nos finances mais cela mérite peut-être d'être d'abord observé avec un peu d'attention, mais l'idée, c'est quand même d'inciter les gens à ne plus jeter leurs mégots sur le territoire.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Dans un même ordre d'idée, un contrat avec Citéo pour des actions de lutte contre les déchets abandonnés diffus. Monsieur Arjona.

16 - ADOPTION D'UN CONTRAT A PASSER AVEC L'ECO-ORGANISME CITEO POUR DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES DIFFUS

(Rapporteur : M. Eric ARJONA)

M. ARJONA : Là encore, il s'agit d'un contrat passé avec un éco-organisme, CITEO, qui est plus ancien, qui est connu, c'est un organisme spécialisé dans la gestion de déchets. L'idée c'est d'éviter de se retrouver avec des déchets diffus, il s'agit de canettes de bière, de papiers, on ne parle pas de déchets de type encombrant, gravats, ce n'est pas le sujet ; c'est de faire en sorte de ramasser ce type de déchets. CITEO a été créé en 1992, spécialisé dans le traitement des déchets, la convention prévoit un certain nombre d'engagements de la part de la Ville, là encore, c'est vraiment le même esprit que le rapport précédent, la fourniture d'un soutien logistique, la contribution aux coûts de nettoyage, la contribution aux dépenses, en contrepartie, pour bénéficier de la subvention qui est plus intéressante, qui est de l'ordre de 4,30 € par habitant et par an, là où on parlait de 2,08 € tout à l'heure, en contrepartie on s'engage à formaliser un plan de lutte contre les déchets abandonnés, de recenser et situer le hot-spot de la même manière qu'on le fera pour les mégots, de faire valider des supports d'action et de communication par CITEO préalablement à leur diffusion et à leur réalisation, et de dresser un bilan annuel des résultats et enseignement des actions de prévention et des actions curatives qui ont

été mises en œuvre sous la forme d'indicateurs qui seront remis annuellement ; à la signature du contrat avec CITEO un responsable Lutte contre les déchets à un moment donné devra être nommé et ce contrat est établi pour une période de trois ans soit jusqu'en 2028. Je vous propose donc, chers collègues, de mettre en place le partenariat entre la Ville et CITEO.

M. le Maire : Des questions ? Madame Rambaut.

Mme RAMBAUT : Comme le contrat avec l'éco-organisme Alcome, le contrat Citéo est très intéressant pour la Ville, comme dit mon collègue il faut de l'argent pour la Ville, elle en a besoin ; si les rues du centre-ville d'Antony sont en général propres, ce n'est pas partout le cas sur la commune. Ainsi des associations soutenues par la Ville sont amenées à mettre en place une mobilisation citoyenne par des actions de nettoyage de quartiers, comme au Noyer Doré, La Fontaine, et même à Antonypole à une certaine époque. Le contrat Citéo doit permettre le soutien de ces actions dans les lieux actuellement délaissés.

J'ai trois questions à ce sujet :

- Est-ce que les parkings seront inclus dans les actions de ce contrat ? Par exemple le parking couvert du Noyer Doré, ce parking est très sale, et ce n'est pas nouveau. Il semblerait qu'il y ait des difficultés d'accès des équipes de la mairie pour le nettoyage. Et justement, il se

trouve que ce genre de contrat devrait permettre d'agir sur ce genre de sujet.

- Pour Hauts-de-Bièvre Habitat, on a vu lors de nettoyage des quartiers que les parkings souffraient d'un problème récurrent de détritiques et donc je repose la question : est-ce que ce contrat sera valide sur les terrains de Hauts-de-Bièvre Habitat ?

- Et troisième chose : depuis la suppression des actions Planète, les habitants qui ont à éliminer des déchets toxiques prennent un rendez-vous pour une collecte à domicile mais ils doivent sortir en début de demi-journée des produits sur le trottoir, et cela pose un problème de santé publique. Par exemple une bouteille d'acide chlorhydrique. Est-ce que ce problème pourrait être inclus dans ce contrat avec l'éco-organisme Alcome ?

M. ARJONA : Alors s'agissant des parkings, l'idée est vraiment de faire en sorte que tous les endroits soient concernés, qu'il n'y ait pas un point du territoire d'Antony qui ne soit pas examiné dans le cadre de cette convention. Donc les parkings, ceux du Noyer Doré, et les espaces de Hauts-de-Bièvre Habitat seront évidemment examinés. On les prévient, etc. Il n'y a pas de raison de laisser des endroits du territoire d'Antony à l'abri de cela.

S'agissant de la collecte à la demande, effectivement, là il s'agit et c'est le principe de la collecte à la demande, on fait appel au Territoire pour

venir chercher les produits que l'on décide de mettre sur le trottoir, il faut savoir aussi qu'il y a deux autres dispositifs qui permettent de récupérer ces produits dangereux, on peut toujours les apporter à la déchetterie de Verrières, je crois qu'il y a des points de collecte qui existent à des périodes précises...

Mme RAMBAUT : Non, il n'y en a plus.

M. ARJONA : Ils n'existent plus ? Alors je me trompe mais en tout cas, pour l'avoir fait très récemment, au niveau de la déchetterie de Verrières, on peut tout à fait apporter ses produits.

Mme RAMBAUT : Oui voilà, il faut aller apporter à la déchetterie, il n'y a plus la collecte, et on ne peut pas faire la collecte à domicile...

M. ARJONA : Si vous le dites, je vous crois.

M. BEN ABDALLAH : Juste sur un petit point que vous avez mentionné en ce qui concerne des actions de propreté citoyenne : De mémoire d'ailleurs vous y avez participé et si vous vous en rappelez bien, en fait c'était une initiative du Conseil Citoyen du quartier qui a été mise en place, il me semble bien me rappeler, et ce n'était pas une considération sur la propreté de la Ville à l'époque qui a été lancée, ce que d'ailleurs le Conseil Citoyen a courageusement tenté de poursuivre, c'était surtout une sensibilisation des habitants au cadre de vie, pour un comportement citoyen en fait. Et ce n'était pas parce que le quartier était particulièrement sale, c'est un quartier aussi propre que le reste d'Antony, la seule

différence c'est que là il y avait une démarche, une volonté de propulser une notion d'éco-citoyenneté de la part des habitants. Et je tiens à dire d'ailleurs, et j'en prends acte avec le renouvellement du conseil, que ce type d'initiative sera poursuivi, je me permets de dire que la Ville soutiendra encore ce type d'action parce qu'elle s'inscrit dans une démarche d'éco-citoyenneté et non pas de lutte contre une insuffisance de la part de nos services. Merci.

Mme RAMBAUT : Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous. Quand je citais ces trois exemples d'éco-citoyenneté, j'aurais pu dire qu'il y a d'autres quartiers aussi qui souffrent de détritrus posés dans les rues, mais il est vrai que le centre-ville va être nettoyé plus fréquemment et il y a des quartiers où il y a moins de monde, ce qui fait que c'est plus facile à entretenir que d'autres quartiers qui sont très peuplés, et où il y a beaucoup d'immeubles.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : La parole est à Madame Véret maintenant pour l'attribution de subventions de soutien aux associations d'artisans et de commerçants.

17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'ARTISANS ET COMMERCANTS D'ANTONY POUR 2025

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HUARD : C'est la convention habituelle, on n'a pas l'impression qu'il y ait beaucoup d'animation, en tout cas que ça se renouvelle beaucoup, c'est dommage ; j'ai une question à propos de la Ruche Bleue : il nous est revenu que les entreprises ou les artisans, les occupants de la Ruche Bleue souhaitent notamment qu'il y ait une diversité, un élargissement disons de cette collectivité à des artistes et pas seulement à des artisans pour que ce soit un petit peu plus large et que ça réponde un peu à l'esprit qui était celui antérieurement de la PADAF et donc est-ce qu'il est prévu de faire évoluer un petit peu ?

Mme VERET : Alors ce n'est pas du tout l'objet, ça n'a rien à voir. Vous avez les artistes d'un côté, vous avez les artisans d'art d'un autre côté, et en fait ce sont deux choses complètement différentes. Ce n'est pas du tout la même chose. Vous avez les artistes, les créateurs, et d'un autre côté vous avez les artisans d'art qui ne sont pas du tout dans le même groupe. À la Ruche Bleue, vous avez les artistes. Les artisans d'art sont complètement à part et c'est vraiment un autre statut et une autre ouverture sur les artisans d'Art, qui n'ont rien à voir avec les artistes, c'est différent.

Et à la Ruche Bleue on a déjà une grande quantité d'artistes, on n'a pas plus de place dans l'immédiat mais il suffit qu'il y en ait un qui reparte parce qu'il y en a qui changent et qui trouvent d'autres façons de s'organiser et de prendre d'autres domaines, certaines ne restent pas dans le système associatif, et là pour le coup si on a de la place, on va reprendre d'autres artistes. Mais on ne mélange pas avec les artisans d'art. Ils font partie d'une autre convention, les artisans d'art, ça n'a rien à voir.

Mme HUARD : D'accord.

M. DOYEN : Juste une remarque : nous venons d'approuver une convention avec Alcome, dans cette convention il y a le fait justement d'encourager les commerçants à faire de la prévention pour éviter le jet de mégots, or ce n'est absolument pas marqué dans les conventions que l'on passe avec les associations. Je pense que ce serait bien que l'on rajoute un paragraphe pour respecter l'engagement que l'on vient de prendre.

Mme VERET : Oui cela peut se faire, bien sûr on peut y remédier. Sans problème. Merci.

M. le Maire : Bien. Nous passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Une convention maintenant à conclure avec les commerçants du marché, toujours Marie Véret.

**18 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA
VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS NON
SEDENTAIRES D'ANTONY DENOMMEE « LE MARCHÉ DES
DECOUVERTES » POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU
MARCHÉ D'ANTONY**

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HUARD : On l'a déjà abordé à plusieurs reprises mais je constate qu'on ne voit pas beaucoup de progrès sur la question de l'élimination des emballages plastiques. Alors maintenant on ne distribue plus des sacs en plastique mais des sacs réutilisables et on en distribue toujours autant et ils sont jetés, ils ne sont pas toujours recyclés, et quand il y a des initiatives, elles viennent plutôt des consommateurs que des commerçants. Donc moi, je trouve qu'on devrait intégrer de façon plus insistante la question de l'élimination des emballages plastiques avec des bilans, ou de prioriser les emballages papier quand c'est possible, et donc d'avoir une action plus résolue sur ce sujet-là. Quand même, le plastique, c'est un sujet qui pose un problème environnemental qui est considérable aujourd'hui.

Mme VERET : Madame Huard, nous en avons parlé lors de plusieurs commissions déjà, nous avons sensibilisé au maximum les commerçants pour leur expliquer d'être à l'attente du consommateur. Le

consommateur qui a son sac en papier, ils n'ont jamais refusé de le prendre. Sincèrement, je l'ai vu, j'ai insisté plusieurs fois, on ne refuse pas qu'un acheteur qui vient sur le marché demande à ce que l'on prenne son sac en papier. Ils le prennent. Par contre, la personne qui n'a pas de sac et qui demande sans cesse un sac aux commerçants, là, pour le coup, c'est le consommateur qui ne fait pas ce qu'il faut. Et le sac, c'est un sac qui est recyclé, automatiquement. Mais si chaque consommateur a son sac, qu'il apporte son sac qu'il a choisi chez lui et qu'il le donne au commerçant, je n'ai jamais vu un seul commerçant refuser son sac. Là, pour le coup, dans les deux sens, il faudrait qu'il y ait un petit peu plus de surveillance et que les personnes prennent conscience de ce qu'elles veulent exactement. Mais sincèrement, on a déjà énormément travaillé avec les commerçants et ils sont à l'écoute de ce que demande le consommateur.

Mme HUARD : Il me semble qu'on pourrait leur demander un peu plus de pro-activité, voire des affichages, de l'incitation un peu plus importante. Certains ne sont pas préoccupés par cette question, mais nous si.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : La parole est à M. Aït-Ouaraz pour le programme d'actions relatif au Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

**19 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AU
FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
POUR L' ANNEE 2025**

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

M. AIT-OUARAZ : Je vais tenter de faire comme ma collègue Marie et obtenir un vote à l'unanimité, très certainement !

Il s'agit d'adopter ce soir un programme d'actions relatif au fonds interministériel de prévention de la délinquance pour l'année 2025, pour rappel il s'agit d'un fonds national qui vise à soutenir un certain nombre d'actions dans le cadre de la prévention de la délinquance, ce que l'on va mettre en œuvre au niveau local face à différents phénomènes de rupture avec l'ordre social qui peuvent fragiliser notre société.

Le budget national est en augmentation sur ce volet, on passe de 82 millions à 87 millions et l'État fixe les priorités à financer. Et donc je vais vous citer quelques axes de cette stratégie nationale que l'on va décliner localement dans notre Ville.

- Un point important est la prévention de la délinquance des plus jeunes par la mobilisation plus systématique des familles et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation sur des nouvelles formes de

délinquance comme la cyber délinquance par exemple qui est en forte augmentation.

- Par ailleurs autre axe important : la protection le plus en amont possible des personnes vulnérables, en particulier la lutte contre les violences conjugales. Et on a pas mal d'actions dans ce sens sur Antony.
- L'amélioration des relations entre les forces de l'ordre et la population, en particulier les jeunes. On a eu un certain nombre de sujets sur ces aspects l'année passée et on a un projet très concret dans ce sens.
- La prévention et la lutte contre les dérives radicales séparatistes et sectaires.
- Et enfin le plus gros volet de financement sur ce fonds FIPD qui est la sécurisation en vidéo-protection ou en équipant les policiers municipaux pour les municipalités qui le souhaitent avec des gilets pare-balles, des caméras, ou la sécurisation d'un site sensible exposé au risque terroriste par exemple.

L'ensemble de ces mesures est applicable pour le Département des Hauts-de-Seine et en particulier pour Antony, et c'est pour cela que l'on va faire appel à ce fonds pour financer nos projets :

- Un premier projet autour des chantiers éducatifs, à hauteur de 4.000 €
- Un second projet à hauteur de 8.000 € autour de la prévention des dérives sectaires

- Un troisième projet à hauteur de 5.000 € concernant le soutien psychologique des adolescents au niveau des collèges
- Et enfin, bien évidemment, un très beau projet en continuité de notre action que nous menons depuis pas mal d'années : le renforcement de nos équipements en vidéoprotection à hauteur de 400.000 €.

Avant de rappeler des éléments sur la vidéoprotection, je voulais m'attarder rapidement sur deux nouveaux projets autour de la prévention des dérives sectaires et l'amélioration des relations entre la police et les habitants. On a deux projets très intéressants :

- Un premier qui s'intitule Raid Aventure, alors qui n'est pas le projet Raid aventure que l'on connaît historiquement à Antony, mais un projet que l'on met en place avec l'association Raid Aventure Organisation qui est une association qui regroupe plus de 350 bénévoles de la police nationale et donc on mène un projet avec les jeunes du Noyer Doré. Beaucoup de jeunes se sont inscrits pour ce projet-là avec pas mal d'actions éducatives et d'actions culturelles, on cible particulièrement les 16/18 ans, pour une première action qui va durer trois jours, et à l'issue de ces trois journées les jeunes vont d'ailleurs passer un diplôme de premiers secours. C'est très intéressant.
- Second projet dans cet esprit-là : un projet tout à fait novateur avec la BSPP qui nous est chère à Marc Ali et à moi-même, la brigade des

sapeurs-pompiers de Paris. C'est un projet tout à fait singulier, c'est la première fois que la brigade des sapeurs-pompiers de Paris mène ce projet, on va cibler le recrutement de jeunes Antoniens, et en particulier de jeunes du Noyer Doré. On a effectivement une très belle caserne à Antony, très dynamique, mais on a en réalité très peu de jeunes Antoniens, voire même zéro, et aucun jeune du Noyer Doré alors que ces types de métiers sont très intéressants, et il y a des vocations au niveau de ces jeunes-là. Ce projet est également très bien accepté par les jeunes et on aura prochainement de bonnes nouvelles.

Et je vais m'attarder maintenant rapidement concernant le projet de vidéoprotection, comme vous le savez, c'est un projet qui est maintenant en place depuis pas mal d'années sur Antony, et pour 2025 on va renforcer le maillage existant autour notamment des écoles, des quartiers, des gares, et des axes structurants de notre Ville pour améliorer la tranquillité publique et pour prévenir les différents atteintes aux personnes et aux biens. On avoisine maintenant un parc de 930 caméras, donc nous sommes une des Villes des Hauts-de-Seine qui dispose du réseau le plus développé et donc on va poursuivre cette implantation de caméras. Je vais citer quelques exemples pour cette année :

- Suite à nos différentes études de maillage également alimentées par les nombreuses doléances et les nombreuses demandes de nos habitants, on va pour cette année prévoir l'implantation d'une centaine de

caméras notamment autour de ces différents quartiers : la zone Saint-Exupéry, Paul Valéry, la Villa Domas, aux abords du stade Georges Suant notamment pour protéger la sortie de ville François-Molé, le Parc Bourdeau, l'allée Louise, les abords du cimetière, rues des Gouttières, des Mimosas, des Bleuets, finalisation de la rue de l'Eglise, le secteur Pajeaud où là on rencontre pas mal de problématiques autour de dépôts sauvages, c'est très attendu par les habitants ; on va finir également la protection de la rue de Massy au niveau d'André Chénier, là aussi c'est extrêmement attendu par les habitants, rue de la Providence, entrée/sortie de ville rue de Châtenay, et également finalisation côté Jean Zay et l'US Métro. Et donc j'en profite également pour remercier nos différentes équipes de la Direction de la sécurité et en particulier le CSU qui font preuve d'une grande disponibilité, une fiabilité et un vrai engagement pour la protection de nos concitoyens. Je vous remercie.

M. le Maire : Monsieur Mauger ? Dont la rue sera équipée de caméras.

M. AIT-OUARAZ : Très demandées par ses voisins.

M. MAUGER : Ce programme d'actions comme vous l'avez dit est quasiment exclusivement tourné vers la vidéosurveillance, donc nous voterons bien évidemment contre, et on peut se demander, pour revenir à la fin de votre intervention effectivement, de quelle manière est-ce que le CSU peut être si inefficace vu le nombre de caméras qu'il y a sur la ville ?

Cela interroge un petit peu sur les outils qui sont mis en place au niveau du système de vidéosurveillance.

Vous avez dû renouveler en 2024 l'autorisation d'exploitation de ce système. Quelles sont les finalités que vous avez inscrites dans cette demande ? On a vu son élargissement récent à la vidéo-verbalisation. Vous évoquez parfois le repérage de dépôts de déchets sauvages, j'ai adressé lundi une demande aux services pour avoir connaissance des documents que vous avez adressés à la Préfecture et à la CNIL, à la Commission Nationale Informatique et Libertés, dans le cadre de votre demande d'autorisation, pourriez-vous nous transmettre ces documents Monsieur le Maire ? Vous avez sans doute vu qu'il y a une semaine la justice a ordonné à la commune de Moirans dans l'Isère l'arrêt de son système de vidéosurveillance algorithmique.

M. AIT-OUARAZ : L'exemple que vous citez est tout à fait différent du nôtre, par contre vous ne parlez pas de vos amis qui installent des réseaux très importants de vidéoprotection dans différentes villes de France ? Donc vous tenez ici un double langage. Nous avons un réseau effectivement très développé, qui vise en priorité à dissuader et à sécuriser les différents équipements de la Ville mais également les zones résidentielles, qu'elles soient pavillonnaires ou qu'elles soient d'habitat collectif. Donc si je vous entends, on doit démonter toutes les caméras qui protègent nos gares, qui protègent nos crèches, qui protègent nos écoles,

qui protègent les carrefours très accidentogènes, et on a vu que le CSU a pu apporter des informations extrêmement utiles aux forces de police pour des accidents très graves voire mortels, que dites-vous à ces différentes familles ? Pas de problème, on enlève les caméras ? C'est donc la réponse que vous souhaitez apporter à ces familles ?

M. MAUGER : Je vois que je n'ai pas de réponse à ma demande de documents.

M. AIT-OUARAZ : Non mais répondez clairement à ma question ?

M. MAUGER : Je vous ai d'abord posé des questions, vous n'y avez pas répondu.

M. AIT-OUARAZ : J'ai répondu à vos questions sur l'utilisation de notre dispositif de vidéoprotection...

M. MAUGER : Je vous ai demandé quelles étaient les finalités que vous avez inscrites dans votre demande au Préfet et je vous ai demandé à recevoir un certain nombre d'échanges à cet égard. Est-ce que nous les aurons, ces documents ?

M. AIT-OUARAZ : Les finalités sont celles que je vous ai exposées, concernant les documents, on va regarder s'il s'agit de documents confidentiels ou pas. Si ce sont des documents publiquement adressables, on n'a aucun souci pour le faire, on va regarder dans le détail. Vous ne m'avez pas parlé de cette demande lors de la commission, c'est maintenant que je l'apprends, on va regarder cela.

Sur ce sujet, vous êtes complètement à contre-courant de l'évolution de la société, des attentes des riverains. Vous défendez bec et ongles une vision qui est complètement dépassée, et qui est déconnectée de la réalité.

M. MAUGER : Quel est votre objectif de nombre de caméras par habitant ? Est-ce que vous connaissez des villes qui installent de l'ordre d'une caméra pour 800 habitants ? Ou quelque chose de cet ordre-là ? Vous n'en connaissez pas, apparemment.

M. AIT-OUARAZ : Mais on se moque de ce que font les autres villes !

M. MAUGER : Non mais attendez, vous avez dit le contraire tout à l'heure !

M. AIT-OUARAZ : Sur le nombre de caméras, on ne va pas regarder... On regarde les attentes de nos habitants, les spécificités de notre territoire qui dispose de quartiers pavillonnaires, de zones vertes, de quartiers denses, de zones d'activités, et on regarde également par rapport à la spécificité de la délinquance sur Antony qui n'est pas liée aux habitants de la Ville mais à une délinquance liée au passage, je vous rappelle que l'on a des axes de communication extrêmement développés, on a plusieurs gares du RER B, du RER C, on va avoir prochainement une nouvelle gare du Grand Paris, et donc une délinquance plutôt de passage sur la Ville. Donc on se doit de protéger nos différents habitants et d'apporter cette

solution pérenne que l'on va développer encore cette année, ne vous en déplaie.

M. MAUGER : Écoutez, je ne savais pas que l'on était dans une ville où le niveau de délinquance justifiait d'avoir autant de caméras. Voilà, je suis surpris.

M. le Maire : Très bien. En tout cas vous avez vu que les habitants, eux, les attendent, et on a beau avoir installé près de 1.000 caméras, il y en a 930, les habitants en demandent encore ! Et vous avez vu hier soir ! Hier soir aux Rabats, à Antonypole, ils demandent des caméras !

M. MAUGER : Votre justification est une justification clientéliste, M. le Maire !

M. le Maire : Aux Rabats, à Antonypole, ils ont besoin de caméras !

M. MAUGER : Vous donnez donc une justification clientéliste !

M. le Maire : Mais pas du tout !

M. MAUGER : Qu'est-ce que vous avez dit à la Préfecture ? Que c'est la demande des habitants qui justifie votre système.

M. le Maire : Ecoutez, on répond aux besoins des habitants. C'est le rôle d'une Ville, c'est notre rôle...

M. MAUGER : À la demande, à la demande.

M. le Maire : C'est le rôle du service public ! Ils demandent à être sécurisés et on fait tout pour les sécuriser. Mais il reste encore beaucoup

à faire. Vous avez vu hier soir qu'ils sont encore en attente. Et donc on répondra à leurs demandes.

Mme SANSY : Moi je veux bien compléter tout simplement en précisant que ces caméras, effectivement, ont pour finalité de protéger la population, mais plus largement on voit qu'elles peuvent aussi se développer vers d'autres missions. Vous avez beaucoup d'incivilités, moi j'entends aussi des Antoniens parler, il y a des rues où des camions arrivent et déversent des déchets, il y a des rues où les gens stationnent de façon anarchique, et je pense que ces caméras auront probablement aussi une mission à l'avenir de vidéo-verbalisation dans certains lieux, par exemple. Et c'est ce qui est souhaité par les personnes car certaines rues ont beaucoup de mal à vivre normalement. Donc voilà, d'une manière générale, je pense qu'elles seront très largement rentabilisées.

J'étais à la commission Sécurité lorsque la décision d'en installer de nouvelles a été prise, et je cautionne totalement cela, et je confirme qu'effectivement c'est très généralement à la demande des habitants que ces caméras sont posées.

M. le Maire : Je crois que l'on a fait le tour du sujet, n'est-ce pas ?
On vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 4 voix Contre.)

M. le Maire : La délibération est donc adoptée, comme sera adoptée aussi la suivante : le programme d'actions relatif aux subventions départementales.

**20 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX
SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE LA PREVENTION
DE LA DELINQUANCE ET DE LA SECURITE POUR L'ANNEE 2025 –**

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HUARD : J'avais une question. Si l'on compare avec l'année dernière, il me semble que vous aviez demandé 18.000 € et effectivement obtenu 18.000, cela figure dans le tableau croisé que vous nous avez remis sur les subventions dans le cadre de la politique de la Ville, et là, il n'y a plus que 15.000 €, et notamment disparaît la ligne concernant la coordination du CLSPD, est-ce que je me trompe ou est-ce qu'il y a une explication ?

M. AIT-OUARAZ : C'est effectivement ce système de vases communicants, globalement sur ces différents projets on est sur des budgets relativement identiques, et selon la contribution de tel ou tel financeur, la part peut baisser. Mais nous sommes sensiblement sur les mêmes montants sur les deux années sur ces projets.

Mme HUARD : Ça fait quand même une réduction de 3.000 € sur 18.000, donc encore une fois le Département diminue sa subvention, c'est ça ?

M. le Maire : Mais on garde encore 10 millions, rassurez-vous. Y a-t-il des questions ? On vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. AIT-OUARAZ : On a réussi à l'avoir, l'unanimité !

M. le Maire : Félicitations Saïd. Et nous arrivons maintenant au dernier point. La dernière délibération va être longue parce qu'il faut remplacer Madame Desbois et Madame Isabelle Rémy Largeau qui ont démissionné et qui occupaient des fonctions au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à la Caisse des Ecoles, à la Commission d'Appels d'offres, au Comité Local de l'Emploi et à la Commission Massy-Valenton.

21 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES SUIVANTS :

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles,

Commission d'Appel d'Offres,

**1ère (Urbanisme, Aménagement et Travaux), 4ème (Solidarité),
5ème (Education, Jeunesse, Enfance et Famille) et 9ème (Commerce,
Développement Economique et Artisanat) Commissions Municipales,
Comité Local de l'Emploi,
Commission chargée du suivi du projet d'aménagement de la
liaison TGV MASSY-VALENTON.**

(Rapporteur : M. le Maire)

**1) Conseil d'administration du Centre Communal d'Action
Sociale :**

M. le Maire : Il faut que l'on renouvelle entièrement le Conseil d'Administration parce qu'on est arrivés au bout des remplacements automatiques. Et il y a huit places. Il faut faire un vote pour huit élus.

J'ai reçu pour la majorité la candidature de : Pascal Colin, Laurent Pégrier, Christiane Enamé, Marc Ali Ben Abdallah, Anne Aubert, Pauline Galli, et également Eric Arjona et Corinne Pham.

Quels sont les candidats des listes d'opposition, en tout cas des listes minoritaires ?

Gilles Bessenay se présente.

Pour Antony Terre Citoyenne, Anne Rambaut et Julien Doyen se présentent.

Il faut d'abord faire l'appel, Monsieur Foyer va s'en charger.

(Vote à bulletin secret - Appel des conseillers municipaux. Le dépouillement est fait par M. Doyen et M. Courdesses.)

Résultats du vote : Sont élus Pascal Colin, Laurent Pégorier, Christiane Enamé, Marc Ali Ben Abdallah, Anne Aubert, Pauline Galli, Gilles Bessenay et Anne Rambaut.

2) Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles :

M. le Maire : Il n'y a pas besoin de vote pour la majorité, mais pour l'opposition il y a besoin d'un vote parce que le poste de Nadia Desbois est à remplacer. Quels sont les candidats pour remplacer Madame Desbois ?

M. Souchaud et Monsieur Mauger se présentent.

(Vote à bulletin secret pour le choix du candidat de l'opposition.

La majorité ne prend pas part au vote.

Résultats du vote : 6 pour M. Souchaud, et 4 pour M. Mauger. M. Souchaud est élu.

3) Vote pour la Commission d'Appel d'Offres,

M. le Maire : Là aussi il faut un vote formel pour le renouvellement de l'ensemble de la commission d'Appel d'offres. Alors j'ai reçu pour la majorité les candidatures de Lynda El Mezoued, Claire Genest, Wissam Nehmé, Isabelle Rolland, et comme suppléants Perrine Précetti, Anne

Fauret, Laïla Rafik et Stéphanie Schlienger ainsi que Emmanuelle Decrop et Laurent Pégorier. Donc cela fait 10.

Pour l'opposition : Monsieur Mongardien se présente, ainsi que Monsieur Doyen, et que M. Hobeika.

(Vote à bulletin secret - Appel des conseillers municipaux.

Résultats du vote : Sont élus Lynda El Mezoued, Claire Genest, Wissam Nehmé, Isabelle Rolland en titulaires ; Perrine Précetti, Anne Fauret, Laïla Rafik et Stéphanie Schlienger comme suppléantes. Pour l'opposition Christophe Mongardien comme titulaire et Maroun Hobeika comme suppléant sont élus.)

4) Les commissions :

M. le Maire : Il n'y a plus de vote, il faut désigner des représentants et des remplaçants à diverses commissions municipales.

- Pour la 1ère (Urbanisme, Aménagement et Travaux) :

Gilles Bessenay et Anne Rambaut, candidats, sont élus.

- Pour la 4ème (la Solidarité) :

Anne Rambaut et Gilles Bessenay, candidats, sont élus.

- Pour la 5ème (Education, Jeunesse, Enfance et Familles) :

Laurent Souchaud, candidat, est élu.

- et pour la 9ème (Commerce, Développement Economique et Artisanat) Commissions Municipales :

Gilles Bessenay, candidat, est élu.

5) Choix pour le Comité Local de l'Emploi : pour le Territoire Zéro Chômeur :

En remplacement de Mme Desbois, Monsieur Gilles Bessenay est élu.

6) Choix pour la Commission chargée du suivi du projet d'aménagement de la liaison TGV MASSY-VALENTON.

M. Souchaud, candidat, est élu.

M. le Maire : Nous avons terminé l'ordre du jour, il est 0h20, y a-t-il des questions diverses ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h20.